



Rapport stratégique

L'autonomie stratégique du Canada au 21ème siècle : une feuille de route

Justin Massie et Philippe Lagassé, 9 septembre 2026



Sommaire Exécutif

Pour la première fois de son histoire, le Canada fait de l'autonomie stratégique un principe structurant de sa politique de défense. Or, le gouvernement n'en a formulé ni définition concrète ni cibles permettant d'en évaluer la réalisation, au risque d'en faire un slogan mobilisateur mais peu opératoire. Cette étude comble cette lacune : elle définit l'autonomie stratégique canadienne (ASC), en identifie les dimensions, les intérêts vitaux et les menaces qui la justifient, puis propose une feuille de route capacitaire et institutionnelle pour la réaliser.

L'ASC y est entendue comme la capacité de mener des opérations militaires avec les États-Unis si possible, mais sans leur soutien si nécessaire. Il s'agit d'une logique de dérisquage plutôt que de découplage, déclinée en trois dimensions : décisionnelle, opérationnelle, ainsi qu'industrielle et technologique. Elle constitue un objectif de moyen et de long terme, à l'horizon 2035-2040 a minima.

Principaux faits saillants

- **Deux intérêts vitaux.** La défense de l'intégrité territoriale du Canada, incluant l'Arctique et les infrastructures critiques, et celle de l'intégrité territoriale des alliés, auxquelles s'ajoute la préservation de la liberté de navigation pour le commerce international.
- **Trois menaces principales.** La menace conventionnelle et hybride russe, incluant un test possible de l'article 5 d'ici trois à cinq ans; la fin du soutien indéfectible des États-Unis, qui doit devenir l'hypothèse directrice de planification; et la montée en puissance de la Chine, dont les effets toucheraient le Canada même sans confrontation directe.
- **Trois contraintes structurantes.** Budgétaire : les dépenses de défense de base devront atteindre 159,1 milliards de dollars en 2035-2036 selon le directeur parlementaire du budget. Capacitaire : seuls 61,3 % des éléments de force sont prêts pour les opérations et les FAC accusent un déficit d'environ 16 000 membres. Politique : l'incohérence entre la rhétorique gouvernementale et les décisions d'acquisition.
- **Défendre le territoire.** Les priorités sont, dans l'ordre : le maintien des infrastructures, la cyberdéfense et la lutte anti-drone, un commandement et contrôle souverain complémentaire au NORAD, la surveillance et les communications spatiales, la surveillance aérienne et maritime, puis une défense aérienne acquise auprès de fournisseurs non américains.
- **Une flotte mixte de plus de 130 avions de combat.** Compléter la mise en service des 88 F-35 d'ici 2034, puis y adjoindre, à partir de 2035, une cinquantaine d'appareils de

prochaine génération, acquis dans le cadre d'un programme allié non américain et associés à des drones de combat collaboratifs.

- **Une capacité souveraine de frappe en profondeur.** Diversification allié (missiles JSM, programme européen ELSA), filière souveraine d'effecteurs à bas coût, vecteurs sous-marins et maîtrise de bout en bout de la chaîne de ciblage, en appui au projet de Capacité canadienne de frappe de précision en profondeur (CCFPP).
- **Défendre les alliés.** Fournir la masse attritionnelle (munitions, intercepteurs, drones) et les facilitateurs (porter la flotte de ravitailleurs à 12 ou 15 appareils et celle des GlobalEye à 8 ou 10), compléter les douze sous-marins de type 212CD par des véhicules sous-marins autonomes et la flotte d'avions de combat par des drones de combat collaboratifs et bâtir une contribution terrestre d'environ 50 000 militaires à disponibilité échelonnée.
- **Quatre recommandations.** Élaborer une nouvelle politique de défense définissant explicitement les intérêts vitaux; publier un plan décennal d'investissements validé par le directeur parlementaire du budget; porter la recherche et le développement à au moins 3 % du budget de défense; et financer de manière structurelle un écosystème analytique indépendant.
- **Des risques assumés.** L'ASC exige une constance politique d'une génération, expose le Canada à une coercition américaine qu'un dérisquage transparent et progressif permet de gérer, et ouvre une fenêtre de vulnérabilité prolongée : l'autonomie de commandement est atteignable en une décennie, l'autonomie de déni en quinze à vingt ans et l'autonomie de frappe en profondeur au-delà de 2040.

Le Canada dispose, pour la première fois depuis 1987, des ressources financières et de la volonté politique nécessaires pour construire une autonomie stratégique crédible. La feuille de route proposée vise à transformer cette ambition en réalité avant que cette fenêtre ne se referme.

Table des matières

Sommaire Exécutif	1
Introduction.....	4
L'autonomie stratégique.....	6
Défendre quoi, contre qui?	8
Les contraintes de l'autonomie stratégique	18
Défendre le Canada en autonomie stratégique	22
Défendre les alliés en autonomie stratégique	36
Recommandations	42
Risques et conséquences	45

Introduction

Pour la première fois de son histoire, le Canada fait de l'autonomie stratégique un principe structurant de sa politique de défense. Jamais, avant l'arrivée au pouvoir du premier ministre Carney, cette notion n'avait constitué un axe directeur des orientations stratégiques du gouvernement canadien. Elle occupe désormais une place centrale dans les discours officiels : le premier ministre l'a invoquée lors de son discours de Davos et l'a réitérée devant l'Economic Club de New York, affirmant qu'un pays qui ne peut se défendre par lui-même « n'est pas véritablement souverain ». Dans le même esprit, la toute première Stratégie industrielle de défense (SID) du Canada appelle au développement de « capacités souveraines » afin de « maximiser l'autonomie stratégique » du Canada (ci-après l'autonomie stratégique canadienne, ou ASC).

Or, malgré la place centrale qu'il accorde à cette notion, le gouvernement canadien n'en a formulé ni définition concrète ni cibles permettant d'en évaluer la réalisation. Le principe cardinal guidant la politique de défense canadienne demeure donc flou. Sa polysémie suscite la confusion : certains y décèlent une volonté d'opérer une rupture avec les États-Unis, tandis que d'autres y voient plutôt une tentative d'accroître la résilience de l'économie canadienne. Sur le plan militaire, la SID ne retient comme cible que le maintien en capacité opérationnelle, avec pour objectif d'accroître la disponibilité des flottes aériennes, maritimes et terrestres. En l'absence d'objectifs clairs, le risque est grand de voir l'autonomie stratégique devenir un slogan politique mobilisateur, mais peu opératoire pour orienter les choix capacitaires des Forces armées canadiennes (FAC).

Cette étude vise à combler cette lacune. Elle entend définir le concept d'autonomie stratégique canadienne, en identifier les principales dimensions et les objectifs en matière de sécurité nationale, et élaborer une feuille de route illustrant ce à quoi pourrait ressembler une politique de défense autonome pour le Canada. Cette démarche est d'autant plus opportune que le gouvernement Carney travaille à l'élaboration d'une nouvelle politique de défense appelée à structurer les priorités militaires canadiennes pour la prochaine décennie. Clarifier ce que signifie l'ASC, ce qu'elle implique concrètement et les arbitrages qu'elle suppose apparaît essentiel pour éclairer la conception de cette future politique. Une telle clarification est également nécessaire pour évaluer la cohérence entre les ambitions affichées par Ottawa et les moyens réellement mobilisés pour les atteindre. Les choix relatifs à la composition d'une éventuelle flotte mixte de chasseurs, au renouvellement des capacités sous-marines, au développement de systèmes autonomes ou encore au renforcement de la base industrielle et technologique de défense (BITD) soulèvent tous des questions fondamentales quant au degré d'autonomie que le Canada cherche réellement à atteindre. En explicitant ce à quoi ressemblerait l'ASC, cette étude permettra ainsi

L'autonomie stratégique du Canada au 21ème siècle : une feuille de route - Rapport stratégique

d'évaluer les choix capacitaires du Canada à l'aune des ambitions politiques du gouvernement canadien.

L'autonomie stratégique

L'autonomie stratégique est un concept d'usage courant dans les débats de défense en Europe, mais il demeure peu précis. L'Union européenne (UE) la définit comme la « capacité à agir de manière autonome lorsque cela est nécessaire et avec des partenaires chaque fois que cela est possible ». En matière de défense, la stratégie globale de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité énonce l'objectif d'être capable « de dissuader, de réagir et de nous protéger contre les menaces extérieures ».

Il n'existe toutefois pas de compréhension commune de ce que l'autonomie stratégique signifie réellement en pratique. Plutôt qu'un choix binaire, elle se mesure sur un spectre allant de la dépendance structurelle à l'émancipation totale à l'égard des États-Unis. Dans la perspective des alliés occidentaux, c'est en effet avant tout vis-à-vis de Washington que se manifestent la dépendance et le besoin de gagner en autonomie pour faire face aux menaces extérieures. Les alliés doivent se prémunir contre la possibilité d'un désengagement américain à l'égard de leur sécurité et contre une stratégie américaine d'instrumentalisation de leur dépendance technologique et industrielle visant à imposer l'alignement sur Washington.

Trois principales dimensions caractérisent l'autonomie stratégique. La première est décisionnelle : la capacité de réfléchir et de décider de manière indépendante l'orientation stratégique du pays et les circonstances entourant l'emploi de la force. À cet égard, le Canada fait piètre figure. Sa politique de défense a historiquement été externalisée vers les décisions de ses alliés, Ottawa se contentant de contribuer aux opérations alliées sans chercher à atteindre des objectifs stratégiques propres. La difficulté notoire du Canada à articuler clairement ses intérêts nationaux, les menaces qui pèsent sur ceux-ci et les moyens nécessaires pour y faire face découle de l'absence d'une culture stratégique autonomiste au pays.

La deuxième dimension est opérationnelle : la capacité de préparer, de lancer et de conduire des opérations militaires multidomaines sans dépendre des États-Unis dans les zones d'intérêts prioritaires. À cet égard également, le Canada part de loin. Sa structure de force est conçue en mode « plug and play » avec les forces armées américaines, que ce soit pour la défense du continent nord-américain ou pour les opérations expéditionnaires. Mis à part les opérations d'assistance aux autorités civiles sur le territoire canadien (gestion des inondations, lutte contre les feux de forêt, etc.), les missions de recherche et de sauvetage et les patrouilles maritimes, les FAC sont avant tout structurées pour opérer aux côtés des forces américaines, tant pour la défense du territoire contre une agression externe que pour la participation à des opérations outre-mer.

La troisième dimension est industrielle et technologique : la capacité de produire, d'entretenir et de régénérer les moyens indispensables à l'engagement des forces armées sans dépendre des États-Unis. Il ne s'agit ni de tout produire de manière autarcique, ni de couper toute forme de coopération industrielle et militaire avec les États-Unis, mais plutôt de construire des chaînes d'approvisionnement résilientes et redondantes de manière à réduire la dépendance structurelle. Autrement dit, il s'agit de pratiquer le hedging ou le dérisquage plutôt que le découplage : maintenir l'interopérabilité avec les États-Unis tout en construisant des capacités parallèles aptes à assurer le maintien des opérations même en cas de blocage de Washington. L'objectif est de pouvoir mener des opérations militaires avec les États-Unis si possible, mais sans le soutien américain si nécessaire. À cet égard, le Canada fait pâle figure : sa BITD est largement imbriquée dans celle des États-Unis, ce qui amène d'ailleurs le premier ministre Carney à vouloir passer « de la dépendance à la résilience » en diversifiant les acquisitions militaires canadiennes et en développant des capacités souveraines.

Défendre quoi, contre qui?

Toute feuille de route vers l'autonomie stratégique exige un préalable indispensable : la définition précise des menaces contre lesquelles elle doit permettre d'agir. Cette exigence n'est pas triviale. Elle implique de répondre à trois questions centrales : contre qui le Canada doit-il se défendre, dans quelles circonstances, et pour atteindre quels objectifs ? Sans réponses claires à ces questions, l'accumulation de capacités militaires produit un catalogue d'équipements et une doctrine d'emploi plutôt qu'une stratégie militaire. Pour accroître l'autonomie stratégique, il est donc nécessaire de brosser le portrait des menaces justifiant les choix d'acquisitions, les engagements opérationnels et l'allocation des ressources de la manière la plus utile à la défense des intérêts vitaux.

Les intérêts vitaux du Canada

Deux intérêts vitaux sont incontournables. Le premier est la défense de l'intégrité territoriale du Canada. Celle-ci est entendue non pas dans le sens étroit d'une résistance à une invasion conventionnelle, dont la probabilité demeure très faible, mais dans le sens large d'une capacité à détecter, à dissuader et, si nécessaire, à contrer toute forme de contestation de la souveraineté canadienne sur son territoire, ses approches maritimes et son espace aérien, incluant en Arctique, lequel représente 40 % de la superficie territoriale du Canada et plus de 70 % de son littoral. Ceci comprend la protection des infrastructures critiques contre les formes hybrides d'agression telles que les cyberattaques, le sabotage de câbles sous-marins ou les incursions non revendiquées de systèmes autonomes dans les eaux intérieures du Canada (incluant le passage du Nord-Ouest) et dans sa zone économique exclusive, de même que la capacité d'assurer les services essentiels auprès de la population en cas de crise nationale.

L'on pourrait objecter que la défense de l'Amérique du Nord, plutôt que celle du seul territoire canadien, devrait être priorisée. Ce serait négliger le fait que les États-Unis demeurent, de loin, la puissance militaire la plus importante de la planète. Même dans un contexte de rivalité accrue avec la Chine, Washington dispose de ressources militaires, industrielles et technologiques sans équivalent pour assurer la défense du territoire nord-américain. En cas d'agression majeure en Amérique du Nord, dont par exemple une attaque de missiles de croisière, il est peu probable que les États-Unis aient besoin d'une contribution canadienne significative pour défendre leur propre territoire.

La [National Defense Strategy \(NDS\) de 2026](#) suggère au contraire que Washington jugerait plus utile un Canada assumant d'abord pleinement la protection de son territoire et des approches nord-américaines. Faisant de la défense du territoire américain le principe organisateur de la stratégie militaire des États-Unis, elle énonce que les alliés « assumeront la responsabilité

première de leur propre défense, avec un soutien critique mais plus limité des forces américaines ». La NDS réserve son estime aux « alliés modèles », c'est-à-dire ceux qui font visiblement davantage contre les menaces dans leur région, notamment via le NORAD pour les menaces venant du nord, libérant ainsi des capacités américaines pour la défense du territoire des États-Unis et le théâtre indopacifique.

Compte tenu de l'immensité du territoire et des biens à couvrir au Canada, il est nécessaire pour Ottawa de prioriser la protection des actifs critiques de la défense, c'est-à-dire les infrastructures les plus essentielles à la préservation de l'autonomie stratégique : postes de commandement, centres de communication, bases militaires, plateformes majeures, réseaux énergétiques essentiels, réseaux de transport et capacités de production et d'approvisionnement. Une seconde priorité réside dans les centres de population. À cet égard, le Canada doit décider du niveau de risque qu'il est prêt à courir par rapport à l'ampleur des moyens qu'il est disposé à consacrer, car la défense de tous les centres de population contre toutes les formes de menaces est illusoire. Une répartition claire et établie en amont des responsabilités entre les différents corps de sécurité est par ailleurs nécessaire pour assurer une gestion coordonnée des crises. Seules les menaces exigeant une riposte militaire (agression armée, terrorisme, actes de sabotage, etc.) doivent être confiées aux FAC, les autres relevant des corps policiers, des services de renseignement ou des organisations civiles de gestion des urgences, soit Sécurité publique Canada, les organisations provinciales de sécurité civile et des partenaires non gouvernementaux comme la Croix-Rouge canadienne. Cette répartition n'exclut pas le rôle d'assistance de dernier recours que les FAC jouent auprès des autorités civiles lorsque l'ampleur d'une catastrophe naturelle ou d'une crise de sécurité intérieure excède les capacités provinciales et municipales (par exemple, inondations, feux de forêt, urgences sanitaires). Elle exige toutefois que ce rôle demeure ce qu'il prétend être : un recours ultime, ponctuel et subsidiaire, et non un palliatif permanent aux sous-investissements dans les capacités d'intervention des acteurs non-militaires. Une telle clarification est fondamentale afin de circonscrire le rôle des FAC sur le territoire canadien, de préserver leur disponibilité opérationnelle pour leurs missions premières et d'éviter qu'elles ne soient mobilisées à mauvais escient. En conséquence, le gouvernement fédéral, en concertation avec les gouvernements provinciaux, devrait s'assurer qu'il dispose d'autres moyens non-militaires pour répondre aux crises en deçà du seuil d'emploi des FAC.

Le second intérêt vital du Canada est la défense de l'intégrité territoriale de ses alliés. Cet intérêt n'est pas une simple obligation formelle découlant de l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord : il est essentiel à la préservation de la crédibilité de l'Alliance. Si la Russie attaquait un allié européen sans qu'une réponse crédible ne s'ensuive, la capacité de dissuasion de l'OTAN serait remise en question, ce qui encouragerait de nouvelles agressions et remettrait en cause l'existence même de l'Alliance. Pays fondateur de l'OTAN en 1949, le Canada a eu intérêt à mettre sur pied l'Alliance

atlantique, puis à contribuer à sa préservation au travers des nombreuses crises qu'elle a traversées. D'abord, afin de protéger les populations, les valeurs démocratiques, les normes de souveraineté et la stabilité européenne en contrant les actions coercitives de la Russie. Ensuite, afin d'éviter une guerre plus large et plus coûteuse. En effet, l'échec de la dissuasion en Europe de l'Est accroîtrait les risques d'une escalade militaire ailleurs sur le continent et exigerait des déploiements militaires encore plus importants et plus coûteux pour assurer la protection du reste du continent. De même, une victoire militaire russe en Ukraine entraînerait des coûts plus importants pour la défense de l'Europe que la valeur du soutien accordé à Kyïv pour résister à l'impérialisme russe.

Enfin, l'Alliance atlantique permet au Canada d'exercer une certaine influence sur les prises de décision des alliés et de préserver une certaine autonomie politique vis-à-vis des États-Unis en maintenant un contrepois européen. Autrement, la politique de défense du Canada serait confinée à l'Amérique du Nord et gouvernée exclusivement par la relation asymétrique avec Washington. Une Europe forte et libre sert donc les intérêts vitaux du Canada.

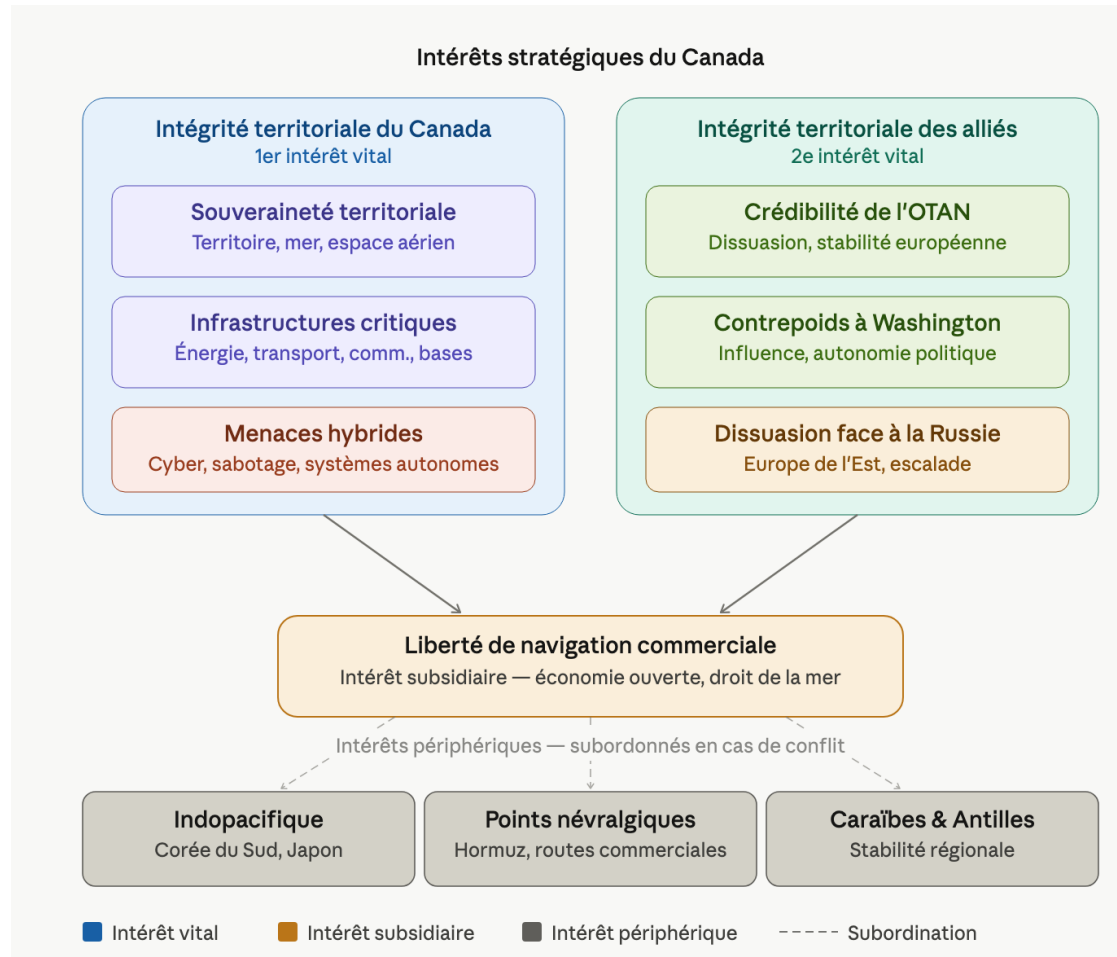
Les intérêts subsidiaires

Les intérêts subsidiaires du Canada comprennent la préservation de la liberté de navigation pour le commerce international. En tant qu'économie ouverte dont la prospérité dépend de l'accès aux marchés mondiaux, le Canada a un intérêt direct au maintien d'un ordre maritime fondé sur le droit — celui que consacre la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer — contre toute tentative d'une puissance révisionniste d'en restreindre unilatéralement l'accès. La liberté de navigation vers les principaux partenaires commerciaux du Canada outre les États-Unis (l'Europe, le Royaume-Uni, la Chine et le Japon), de même que la stabilité des points névralgiques du commerce international, tel le détroit d'Ormuz, dont la perturbation entraîne des répercussions mondiales, sont primordiales pour la prospérité canadienne.

Défendre l'intégrité territoriale canadienne et la liberté de navigation pour le commerce vont de pair. Les capacités de surveillance et d'interdiction nécessaires à la protection de la souveraineté canadienne dans ses eaux intérieures et dans les voies maritimes stratégiques partagées avec ses alliés (les océans Atlantique, Pacifique et Arctique) sont fongibles. Elles peuvent tout autant contribuer à la défense de voies maritimes stratégiques aux côtés d'alliés en temps de paix, comme en témoigne le déploiement régulier d'une frégate canadienne dans le détroit de Taïwan. Toutefois, en temps de conflit, il serait nécessaire de prioriser la protection des voies maritimes cruciales à la souveraineté canadienne et au renforcement des alliés européens par rapport aux autres zones d'opération.

De même, les capacités maritimes et aériennes nécessaires à la défense des alliés du Canada pourraient également servir à la défense de ses partenaires stratégiques, dont la Corée du Sud et

le Japon, si leur intégrité territoriale était attaquée. Mais la possibilité d'une guerre sur deux fronts — en Indo-Pacifique contre la Chine, en Europe et en Arctique contre la Russie — exige de prioriser le territoire canadien d'abord, puis le territoire européen, comme principaux théâtres d'opérations pour les FAC, en raison des engagements d'alliance du Canada et du prépositionnement de militaires canadiens. Il en va de même des autres zones d'opération possibles, telles que la mer des Caraïbes et les Antilles : bien qu'une contribution aux efforts de stabilité internationale dans ces régions puisse être envisagée en temps de paix, elle serait secondaire aux exigences de protection des intérêts vitaux du Canada en cas de conflit.



Les principales menaces contre le Canada

La cartographie des menaces constitue la base de toute stratégie crédible, de toute décision d'acquisition cohérente, de toute posture de force justifiable devant la population canadienne et, tout aussi important, des renoncements à consentir. Toute stratégie exige en effet la priorisation de certaines capacités au détriment d'autres, en raison de moyens limités. L'exemple le plus clair pour le Canada réside dans son choix de ne pas développer de capacités nucléaires. Toutefois, ces choix se sont rarement faits de manière transparente et fondée sur une articulation explicite des

priorités face aux principales menaces auxquelles le Canada est confronté. Nous identifions trois principales menaces contre les intérêts nationaux du Canada dans un avenir prévisible, afin d'offrir un éclairage précis sur les priorités capacitaires des FAC.

La menace conventionnelle russe et le risque d'élargissement du conflit en Europe

La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine constitue le signal structurant le plus important pour la politique de défense canadienne depuis la Guerre froide. Deux scénarios dérivés méritent une attention particulière. Le premier est l'élargissement horizontal de la guerre. Si le front russo-ukrainien venait à se stabiliser, par la voie d'un cessez-le-feu négocié ou d'un épuisement des deux belligérants menant à un conflit gelé, la Russie pourrait cibler un membre de l'OTAN jugé moins défendable. Plusieurs scénarios d'agression sont envisageables, notamment à l'endroit des États baltes, du flanc nord, du corridor de Suwalki et des fonds sous-marins de l'océan Atlantique. Les services de renseignement de certains pays européens, le ministre de la Défense et le chef d'état-major allemands, ainsi que de nombreuses analyses, estiment probable que la Russie tentera de tester l'article 5 de l'OTAN au cours des trois à cinq prochaines années par des provocations répétées envers les alliés occidentaux, lesquelles pourraient mener à un affrontement militaire direct.

Le second scénario est celui d'une intensification de la guerre hybride que la Russie mène déjà contre les alliés. Cette campagne se décline sur un large éventail de modes d'action : cyberattaques contre les infrastructures critiques et les réseaux gouvernementaux, manipulation de l'information et ingérence dans les processus démocratiques, sabotage de câbles sous-marins et de pipelines, incursions de systèmes autonomes — drones aériens et maritimes — dans l'espace allié, opérations d'espionnage et de subversion, voire actes de sabotage physique sur le sol européen. Loin d'être isolées, ces actions s'inscrivent dans une logique cumulative : elles s'intensifient depuis le début de l'invasion de l'Ukraine et pourraient mener à une escalade.

Le propre de ces agressions est de se maintenir délibérément sous le seuil du conflit armé. Elles comportent néanmoins un potentiel d'escalade vers un affrontement direct par au moins trois mécanismes interreliés. Le premier relève de la logique cumulative de la provocation : le Kremlin doit continuellement intensifier ses sondes pour engranger des gains, de sorte que chaque nouvelle incursion accroît le risque d'erreur de calcul et rétrécit l'espace de gestion de crise susceptible de transformer un incident limité en guerre conventionnelle que Moscou souhaite pourtant éviter. L'ampleur de ce « paradoxe de l'escalade » est attestée par les 151 incidents de sabotage industriel d'origine russe confirmés en Europe entre février 2022 et février 2026.

Le deuxième mécanisme tient au dilemme de la riposte. L'absence de réponse érode les normes, tandis qu'une réponse excessive risque une escalade involontaire — dilemme que la Russie exploite délibérément, puisque la retenue alliée est interprétée comme une faiblesse stratégique

alors qu'une riposte cinétique permet à Moscou de présenter l'OTAN comme l'agresseur. Or, ce dilemme devient de plus en plus instable à mesure que les États de la ligne de front durcissent leurs postures, en envisageant notamment de modifier les règles d'engagement régissant l'interception des drones et aéronefs russes afin de permettre des réponses plus vigoureuses.

Le troisième mécanisme concerne la transition possible hors de la zone grise elle-même : certaines analyses estiment que la Russie pourrait franchir le seuil vers des provocations conventionnelles de faible intensité. Les scénarios envisagés incluent des campagnes de sabotage élargies, l'assassinat de responsables politiques européens, une escalade à la frontière polono-biélorusse ou des essaims de drones, voire, dans l'hypothèse la plus grave, une incursion terrestre limitée qui pourrait contraindre un État membre à invoquer l'article 5.

En somme, le danger d'un affrontement direct réside autant dans une décision délibérée de guerre par le Kremlin que dans la dynamique interactive propre à la zone grise. La normalisation des provocations russes, conjuguée à l'abaissement progressif des seuils de riposte alliés, crée les conditions d'un engrenage où un incident mal attribué ou mal interprété — collision aérienne, drone abattu au-dessus d'un territoire contesté, sabotage causant des pertes civiles — pourrait enclencher une spirale action-réaction échappant au contrôle des deux parties.

Le Canada ne serait pas épargné par ces scénarios. S'il n'est exposé à aucun risque d'invasion, il serait vraisemblablement attaqué dans le cadre d'un conflit entre la Russie et l'OTAN, et ce, de deux manières. La première relève du tir de semonce : frapper des cibles canadiennes permettrait à Moscou de démontrer la vulnérabilité de l'Amérique du Nord sans s'en prendre directement aux États-Unis, dont la riposte serait autrement assurée. La seconde découlerait d'une contribution canadienne à la défense de l'Europe, laquelle exposerait le pays à des frappes de missiles de croisière lancées par ses approches arctiques, de même qu'à des opérations de sabotage et d'ingérence sur son territoire. Le Canada ne constituerait ni une cible première ni un théâtre principal, mais il serait naïf de croire qu'il échapperait aux hostilités s'il était partie à un conflit contre la Russie. Cette perspective renforce la priorité accordée, dans la présente feuille de route, à la défense aérospatiale du territoire et à la protection des infrastructures critiques.

La fin de la prévisibilité du soutien américain

Ces menaces surviennent dans un contexte où les alliés ne peuvent plus tenir pour acquis le soutien indéfectible des États-Unis. L'administration Trump concrétise une ambition que plusieurs de ses prédécesseurs avaient nourrie sans la mener à terme : rééquilibrer le partage du fardeau transatlantique en confiant aux Européens la responsabilité première de la défense de leur continent. Washington cherche ainsi à recentrer son attention et ses ressources sur la menace chinoise, s'estimant incapable de soutenir simultanément deux affrontements directs — l'un en Indo-Pacifique face à la Chine, l'autre en Europe face à la Russie. La priorité revient dès lors au

théâtre indo-pacifique, en sus de l'hémisphère occidental. C'est dans cette perspective que l'OTAN voit ses plans régionaux de défense remaniés pour intégrer le retrait de capacités stratégiques américaines.

L'Alliance amorce de la sorte son européanisation, jetant les bases de ce que l'on appelle désormais l'OTAN 3.0. Trois scénarios se dégagent du transfert de responsabilité en son sein. Le premier est celui d'une division concertée du travail — Washington concentré sur la menace chinoise, l'Europe sur la menace russe —, un scénario déjà partiellement amorcé. Le deuxième est celui d'une rupture partielle, où les États-Unis conservent leur appartenance formelle à l'OTAN tout en refusant d'y contribuer militairement en cas d'agression externe. La révision de la posture globale de défense des États-Unis a d'ailleurs mené à une réduction des capacités américaines mises à la disposition de l'OTAN en cas de confrontation avec la Russie.

Le troisième scénario est celui de la rupture consommée, marquée par un retrait formel des États-Unis de l'Alliance atlantique. Sa probabilité demeure faible, ne serait-ce qu'en raison des garde-fous institutionnels américains : le Congrès a inscrit dans la loi l'exigence d'une approbation législative préalable à tout retrait du traité de Washington, et des parlementaires des deux partis, y compris des républicains de premier plan, ont inséré dans le projet de loi d'autorisation de la défense pour 2027 des dispositions destinées à prévenir de nouvelles réductions de troupes, alors même que la menace russe ne montre aucun signe d'essoufflement. Mais l'improbabilité de la rupture formelle ne saurait rassurer, et ce, pour deux raisons. D'une part, ce scénario n'a pas à se matérialiser pour produire ses effets : un désengagement de facto (retrait graduel des capacités critiques, conditionnement du soutien américain aux dépenses des alliés, ambiguïté délibérée quant à l'engagement au titre de l'article 5) suffirait à vider la garantie de sécurité américaine de sa substance dissuasive. D'autre part, la logique assurantielle commande de se préparer aux scénarios de faible probabilité mais aux conséquences catastrophiques. Puisque la crédibilité de la dissuasion repose sur la perception qu'en a l'adversaire, le simple doute entretenu à Moscou quant à la fiabilité de l'engagement américain dégrade la posture de défense collective, que ce doute soit fondé ou non.

La menace américaine ne se réduit toutefois pas au désengagement. Les États-Unis se sont mués, sous la seconde administration Trump, en un hégémon prédateur, selon la formule de Stephen Walt, qui bouleverse l'ordre international existant et fait peser une menace plausible sur la souveraineté canadienne elle-même. Les allusions répétées du président Trump à l'annexion du Canada à titre de 51^e État, sa volonté affirmée de prendre le contrôle du Groenland et la Stratégie de sécurité nationale de novembre 2025, qui érige en « corollaire Trump » de la doctrine Monroe la restauration de la prééminence américaine dans l'hémisphère occidental, ne peuvent plus être écartées comme de simples provocations rhétoriques. La logique invoquée à l'endroit du Groenland, soit l'incapacité alléguée du Danemark à défendre le territoire contre la Russie et la

Chine, pourrait être appliquée au Canada. Une urgence intérieure mal contenue (attaque contre des infrastructures critiques partagées, catastrophe naturelle majeure, enjeu de sécurité désigné par Washington) fournirait aux États-Unis un prétexte pour déployer des forces en sol canadien, lesquelles pourraient ne jamais le quitter; des élus républicains ont d'ailleurs invoqué la gestion canadienne des feux de forêt de l'été 2026 pour évoquer une telle intervention. Ce dilemme, théorisé par Nils Orvik sous le vocable de « [défense contre l'aide](#) », commande que le Canada soit en mesure de gérer seul les crises survenant sur son territoire, faute de quoi il s'expose à une « aide » américaine non sollicitée qui éroderait sa souveraineté.

À cette menace territoriale s'ajoute celle, plus insidieuse, de la vassalisation. Dans le domaine militaire, celle-ci verrait Washington dicter, même subtilement, la politique de défense canadienne : ce qu'Ottawa acquiert pour les FAC, les missions qu'il priorise, les opérations et les déploiements qu'il peut entreprendre. Le Canada conserverait l'apparence d'une politique de défense indépendante tout en étant, dans les faits, soumis aux décisions américaines. Or, continuer d'acquiescer par défaut des équipements américains et de structurer les FAC en vue d'une intégration sans coutures aux forces des États-Unis rend cette vassalisation plus probable : les mises à niveau, les données de mission et les pièces de rechange peuvent être refusées afin de punir le Canada ou d'infléchir ses décisions, et Ottawa pourrait se voir empêché de mener des opérations essentielles à sa souveraineté, notamment en Arctique, les États-Unis pouvant alors les mener à sa place. Un refus américain d'intégrer ou d'appuyer des capacités souveraines canadiennes constituerait du reste le signal que la relation de défense continentale se mue en rapport de subordination plutôt que de partenariat. C'est précisément ce risque que l'ASC vise à conjurer : contribuer à la défense de l'Amérique du Nord au moyen de capacités que le Canada contrôle et maintenir des capacités déployables outre-mer sans permission américaine.

La montée en puissance de la Chine

La Chine représente une menace d'un registre différent. Sa posture assertive en mer de Chine et son alliance de fait avec la Russie créent des interactions stratégiques qui affectent le Canada même en l'absence de confrontation directe entre Ottawa et Pékin. Quatre vecteurs de transmission méritent d'être distingués.

Le premier vecteur est stratégique et indirect : si les États-Unis s'engagent dans un conflit en Asie-Pacifique autour de Taïwan, ils réorienteront leurs actifs du théâtre atlantique, laissant le Canada assumer seul une plus grande part de la défense continentale et du flanc de l'OTAN. Cette hypothèse est devenue un paramètre de planification sérieux depuis que l'administration Trump conditionne explicitement son engagement en Europe à une réorientation vers la menace chinoise. Or, l'ampleur et la durée de cette réallocation seraient vraisemblablement bien supérieures à ce que suggèrent les scénarios de guerre courte et décisive. Selon [plusieurs](#), un

conflit sino-américain durerait fort probablement plus longtemps que ne l'envisagent les scénarios traditionnels de planification des forces. Aucun des deux camps ne dispose de la supériorité conventionnelle écrasante ni de l'avantage économique nécessaires à une victoire rapide. Plusieurs scénarios de guerre prolongée doivent donc être envisagés, du blocus de Taïwan à la guerre par procuration. Les analyses du [CSIS](#) renforcent ce constat : lors de simulations de guerre répétées, l'armée américaine épuise son inventaire de certains missiles à longue portée dès la première semaine d'un conflit taïwanais, les délais de production des munitions critiques s'étirent de trois à quatre ans, et la capacité de dissuader ou de combattre simultanément sur deux fronts — l'Indo-Pacifique et l'Europe — s'avère encore plus problématique. Un conflit prolongé en Asie ne se traduirait donc pas par une absence américaine temporaire du théâtre euro-atlantique, mais par une réorientation durable des capacités, des stocks de munitions et de l'attention industrielle américaines, précisément au moment où la menace russe l'exigerait le plus.

Le deuxième vecteur touche le territoire nord-américain lui-même. L'idée qu'une guerre avec la Chine demeurerait confinée à l'Indo-Pacifique relève, selon l'analyse du [Modern War Institute](#) de West Point, d'un dangereux vœu pieux : cherchant à éviter une frappe conventionnelle directe susceptible de franchir le seuil nucléaire, Pékin privilégierait une campagne de guerre irrégulière contre le territoire américain, dont le sabotage physique des infrastructures critiques (ports, oléoducs, réseaux électriques, câbles de communication), la perturbation de l'aviation civile par drones, les cyberattaques contre les services essentiels, le recours à des mandataires criminels et la manipulation de l'environnement informationnel afin de perturber la base industrielle de défense et de miner la volonté politique américaine. Le Canada, dont les infrastructures énergétiques, portuaires et de transport sont profondément intégrées à celles des États-Unis et dont le territoire abrite des installations essentielles au NORAD, serait exposé aux mêmes modes d'action, que ce soit comme cible directe ou comme maillon vulnérable de la défense continentale. Cette perspective renforce la priorité, établie plus haut, accordée à la protection des actifs critiques de la défense sur le territoire canadien.

Le troisième vecteur est économique et systémique. Comme le résume le général à la retraite Charles Hooper, l'un des principaux stratèges du Pentagone sur la Chine, [il n'y a pas de guerres régionales au 21^e siècle : toutes les guerres sont mondiales](#). Environ 30 % du commerce mondial transite par les détroits reliant l'océan Indien à la mer de Chine méridionale, et tout conflit, même limité, en fermerait l'accès. Les estimations citées dans la même analyse chiffrent le coût d'un conflit sino-américain de grande ampleur autour de Taïwan à quelque 10 billions de dollars, soit environ 10 % du PIB mondial; un simple blocus d'une année réduirait à lui seul le PIB mondial de 5 % et celui des États-Unis de 3 %. Pour une économie ouverte comme celle du Canada, dont la

prospérité dépend de la liberté de navigation et de l'accès aux marchés asiatiques et américains, le choc serait majeur indépendamment de toute participation militaire canadienne.

Le quatrième vecteur est la coercition économique directe. La dépendance canadienne envers les terres rares chinoises, les semi-conducteurs et les chaînes d'approvisionnement en équipements militaires crée des leviers d'influence que Pékin a déjà utilisés contre d'autres alliés. Une ASC crédible exige que ces dépendances critiques soient réduites, ce que prévoit précisément la SID dans ses priorités d'investissement souverain.

Les contraintes de l'autonomie stratégique

Pour le Canada, chacune de ces menaces commande la même exigence : hiérarchiser les besoins militaires en priorisant la défense continentale, puis la défense des alliés européens, puis celle des partenaires indo-pacifiques, tout en développant son autonomie stratégique dans les limites de ses capacités. Trois contraintes structurantes encadrent cette ambition.

La contrainte budgétaire

La contrainte la plus fondamentale est budgétaire. Le Canada s'était engagé à atteindre 2 % du PIB d'ici 2032, près de deux décennies après l'engagement formel pris au sommet du pays de Galles en 2014. En 2024, il n'y consacrait encore qu'environ 1,4 % de son PIB, parmi les derniers rangs de l'Alliance, avant de franchir le seuil des 2 % au cours de l'exercice 2025-2026. À titre de comparaison, la Pologne y consacrait cette même année près de 4,5 % de son PIB, le plus haut niveau de l'OTAN.

Le Budget 2025 propose 81,8 milliards de dollars sur cinq ans pour rebâtir et réarmer les FAC, portant les dépenses annuelles d'environ 41 milliards en 2024-2025 à 68,4 milliards en 2028-2029 (le budget du ministère étant confirmé à 51,7 milliards pour l'exercice 2026-2027). L'effort à consentir demeure toutefois considérable : conformément à la cible de 5 % du PIB adoptée au sommet de La Haye en juin 2025 — dont 3,5 % pour les capacités militaires directes —, le directeur parlementaire du budget estime que les dépenses de défense de base devront atteindre 159,1 milliards de dollars en 2035-2036, soit près de 33,5 milliards de dollars supplémentaires en moyenne par année au cours de la prochaine décennie.

Au-delà de la trajectoire globale des dépenses, la structure interne du budget de défense constitue une contrainte tout aussi déterminante. L'architecture du budget canadien s'est révélée remarquablement résistante au changement, même en période d'expansion budgétaire : depuis la fin de la Guerre froide, environ 40 à 50 % des dépenses vont au personnel, 30 à 40 % au fonctionnement et à l'entretien, et moins de 20 % aux dépenses en capital. Lors du réarmement des années 1980, dernière période où le Canada consacrait 2 % de son PIB à la défense, la part de l'équipement n'est passée que de 17,8 % à 19,7 %. Or, ce sont précisément les dépenses en capital qui financent la force de demain, et donc l'autonomie stratégique. Même dans l'hypothèse d'un budget de 150 milliards de dollars en 2035 et d'une part du capital portée à 20-25 %, les dépenses d'équipement atteindraient environ 30 milliards par année, soit un peu moins du double des quelque 14 milliards de 2025-2026 : un progrès réel, mais consommé en bonne partie par le rattrapage des flottes et des infrastructures négligées depuis des décennies.

À cette rigidité structurelle s'ajoutent trois incertitudes. Premièrement, le financement de la cible de 3,5 % n'est ni planifié ni budgété : seule la trajectoire vers 2,5 % du PIB en 2030 — environ 75

milliards de dollars en dépenses militaires de base, contre 105 milliards qu'exigerait la cible de 3,5 % — semble arrêtée, l'OTAN devant d'ailleurs réviser la cible en 2029. Deuxièmement, le Programme des capacités de la défense (Defence Capabilities Blueprint), mis à jour en mai 2026, révèle un portefeuille d'acquisitions remarquablement mince au-delà de l'horizon immédiat : sur les 130 projets uniques qui y sont recensés, 94 doivent atteindre leur livraison initiale d'ici la fin de l'exercice 2026-2027, contre 21 entre 2027-2028 et 2029-2030 et seulement 12 en 2030-2031 ou au-delà, trois autres demeurant sans échéancier confirmé. Les hausses de dépenses annoncées ne semblent donc pas encore avoir été converties en projets identifiés. Troisièmement, l'ampleur des acquisitions envisagées — possible flotte mixte de chasseurs, triplement de la flotte sous-marine, construction nationale de quinze navires de combat — pourrait bien exiger davantage que les 2,5 % actuellement planifiés. La contrainte budgétaire de l'ASC exigera donc des choix stratégiques, c'est-à-dire des renoncements de capacités, d'autant plus que la volonté de favoriser le développement de capacités militaires au pays risque d'accroître les coûts d'acquisition.

La contrainte capacitaire

La deuxième contrainte est capacitaire. Le Canada est confronté à une réalité brutale : des armées prises dans une « [spirale infernale](#) » alimentée par les déficits de personnel, le déclin des capacités opérationnelles et la négligence politique soutenue. Face à des cibles de disponibilité manquées, le ministère de la Défense nationale a systématiquement réagi non pas en comblant l'écart, mais en déplaçant les objectifs, reportant leurs échéances de 2026 à 2032, puis à 2036. L'impréparation a ainsi été institutionnalisée au sein même de la gouvernance de la défense canadienne.

Les données de rendement du gouvernement lui-même étayent ce diagnostic. En 2024-2025, seuls 61,3 % des éléments de force des FAC étaient prêts pour les opérations conformément aux cibles établies, et la capacité d'exécuter l'ensemble des missions simultanées prescrites par la politique de défense ne s'établissait qu'à 30 %, contre une cible d'au moins 90 %. Les taux de disponibilité technique racontent la même histoire : 42,3 % des flottes aérospatiales clés, 51 % des flottes terrestres et 59,6 % des flottes maritimes étaient en état de service. Le personnel constitue la contrainte la plus astreignante : en 2024, les FAC accusaient un déficit d'environ 16 000 membres — près de 15 % de leur effectif autorisé — et 69 % des groupes professionnels militaires présentaient des pénuries critiques, contre une cible maximale de 5 %. Même les unités nominalement complètes reposent souvent sur du personnel affecté à double tâche, médicalement indisponible ou détourné vers les filières d'instruction : administrativement présentes, elles sont fonctionnellement impréparées à la réponse de crise.

La contrainte s'étend à la mobilisation. La guerre en Ukraine a démontré que les conflits interétatiques contemporains consomment munitions, missiles, plateformes et personnel à des

rythmes qu'aucun établissement du temps de paix ne peut soutenir sans mobilisation industrielle profonde — une leçon que le Canada a été lent à intérioriser. Les réponses institutionnelles récentes sont significatives : la restructuration *Inflection Point 2025* de l'Armée canadienne crée une Division de la défense du Canada vouée à la défense du territoire, et une directive de mai 2025 lance la planification d'une expansion de la Première réserve d'environ 23 500 à 100 000 membres — une ambition sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Mais les obstacles le sont tout autant : les évaluations ministérielles internes reconnaissent que les chaînes d'approvisionnement, les stocks et les systèmes d'instruction sont déjà à pleine capacité, et aucun financement dédié n'a encore été alloué à cette expansion.

Cette contrainte a trois implications pour la feuille de route. D'abord, le Canada ne peut pas renoncer à court terme aux capacités américaines existantes sans s'affaiblir davantage : abandonner ces capacités rendrait le Canada encore plus vulnérable. L'ASC est donc un objectif de moyen et de long terme, à l'horizon 2035-2040 a minima. Ensuite, chaque dollar dépensé doit contribuer soit à combler un déficit capacitaire, soit à construire une chaîne industrielle souveraine — idéalement les deux. Enfin, et surtout, l'impréparation institutionnalisée n'ayant jamais été d'abord un problème d'argent, mais un problème d'incitatifs, de reddition de comptes et de culture stratégique, l'accroissement des dépenses risque, sans réforme soutenue de l'approvisionnement et sans investissement durable dans le capital humain, de financer une version plus grande de la même dysfonction.

La contrainte politique

Le paradoxe central de la SID est le suivant : alors que le premier ministre Carney déclarait que l'ère de la coopération étroite avec Washington était « terminée », la recapitalisation des FAC engagée depuis 2017 repose largement sur l'acquisition de capacités américaines. L'incohérence entre la rhétorique du gouvernement et la réalité de ses acquisitions constitue une contrainte notable.

La réalisation de l'ASC exige de privilégier les capacités essentielles à la défense des intérêts nationaux du Canada exposés plus haut. Concrètement, trois catégories d'investissements doivent primer. D'abord, les capacités favorisant l'autonomie proprement dite : constitution de réserves de stocks — munitions, missiles, pièces de rechange — permettant de soutenir des opérations prolongées, et développement d'une BITD résiliente apte à produire, à entretenir et à régénérer les moyens engagés. Ensuite, l'approvisionnement conjoint, avec des alliés fiables et non américains, de capacités technologiquement avancées qui réduisent la vulnérabilité du Canada à une éventuelle coercition de Washington. Enfin, les capacités qui seraient nécessaires à la défense des alliés en Europe et dans l'Indo-Pacifique dans un contexte de désengagement américain.

Deux compromis s'imposent également. D'abord, les dépenses militaires ne doivent pas servir avant tout d'instrument de création d'emplois. La tentation est réelle, et historiquement avérée, de subordonner les acquisitions aux considérations politiques et régionales de court terme. Or, un dollar de défense alloué en fonction des retombées électorales plutôt que des exigences opérationnelles est un dollar qui affaiblit la posture de défense tout en donnant l'illusion de la renforcer. Les retombées industrielles et technologiques sont un objectif légitime et important de la SID, mais elles doivent découler de choix capacitaires stratégiquement fondés, non les précéder.

Le second compromis est le suivant : lorsque le Canada acquiert des capacités ou des technologies américaines, ce qu'il devra faire dans les cas où celles-ci sont tout simplement beaucoup plus performantes ou plus matures que les solutions de rechange, comme dans le domaine numérique, il doit s'assurer que ces capacités peuvent être opérées et contrôlées sans le soutien des États-Unis en cas de conflit. La supériorité technologique et la rapidité de livraison ne sont pas des avantages si l'emploi d'une capacité dépend du bon vouloir de Washington. Enfin, il ne faut pas confondre présence canadienne et contrôle canadien : une capacité n'est pas souveraine si les États-Unis peuvent en interdire l'usage.

La contrainte politique est aussi une occasion à saisir : le niveau de dépenses de défense prévu crée les conditions d'une politique industrielle au service de la capacité plutôt que de l'emploi : une politique qui bâtit la capacité nationale de produire, de soutenir et de régénérer ce que les FAC déploient, et dont les retombées économiques découlent de choix capacitaires judicieux plutôt que de les dicter.

Défendre le Canada en autonomie stratégique

La marge de manœuvre budgétaire et industrielle demeure étroite d'ici 2035 en raison de l'ampleur du rattrapage à effectuer. Une priorisation des investissements dans la défense territoriale s'avère donc nécessaire et doit être ordonnancée sur la base d'une évaluation claire des menaces. La défense du territoire canadien en autonomie stratégique exige les priorités suivantes.

Les infrastructures critiques

La première priorité devrait d'abord être accordée au maintien des actifs existants — au premier chef les infrastructures — afin de préserver la capacité d'opérer sur l'ensemble du territoire. Cette priorité peut sembler modeste au regard des ambitions capacitaires du moment, mais elle est en réalité fondatrice car elle conditionne toutes les autres. Le maintien des actifs implique en effet la mise à niveau du parc immobilier et des infrastructures opérationnelles, dont les pistes, aéroports et installations portuaires capables d'accueillir les nouvelles plateformes, ainsi que les hangars adaptés, dépôts de carburant et de munitions, réseaux électriques et de communication durcis. Une grande partie de ce parc, hérité de la Guerre froide, est vétuste ou sous-dimensionnée au regard des exigences des systèmes entrants. Par exemple, les F-35 requièrent des installations spécialisées dont la construction accuse, selon la [vérificatrice générale](#), plus de trois ans de retard, au point de compromettre le calendrier de mise en service de la flotte elle-même.

La cyberdéfense et la lutte anti-drone

La seconde priorité a trait à la défense contre les menaces sous le seuil du conflit ouvert. La dissuasion par déni contre les attaques de basse intensité — cyberattaques, sabotage d'infrastructures critiques, incursions de systèmes autonomes non revendiqués — est primordiale pour deux raisons qui découlent directement de la cartographie des menaces établie plus haut. La première est empirique : c'est la forme d'agression la plus probable et déjà la plus fréquente. Les nombreux incidents de sabotage d'origine russe en Europe démontrent que la zone grise n'est pas une hypothèse mais un théâtre d'opérations actuel. Le territoire canadien, avec ses câbles sous-marins, ses pipelines, ses réseaux électriques, ses ports et ses autres infrastructures essentielles, présente une surface d'exposition considérable, que des adversaires pourraient cibler. La deuxième raison tient à la fragilité du soutien américain contre ces menaces : la protection du territoire canadien contre le sabotage et les incursions ne relève d'aucune garantie d'alliance — le NORAD couvre l'alerte aérospatiale et maritime, non la protection des

infrastructures critiques —, et l'administration américaine a montré un faible soutien aux alliés touchés par les actes d'intimidation russes. Sous le seuil, le Canada est seul par défaut, alors il est d'autant plus impératif de s'organiser en conséquence.

Deux principaux chantiers d'investissement découlent de cette seconde priorité. Le premier est la cyberdéfense. Le Budget 2025 consacre près de 11 milliards de dollars à la défense numérique, mais l'argent ne suffira pas sans une architecture claire : répartition explicite des responsabilités entre le Centre de la sécurité des télécommunications, les FAC et les exploitants privés d'infrastructures critiques (qui possèdent l'essentiel des cibles), capacité de réponse aux incidents à l'échelle nationale, durcissement des réseaux militaires en environnement dégradé, et développement d'une capacité cyber offensive crédible, car le déni lui-même gagne à être adossé à la démonstration qu'un agresseur s'expose à des coûts dans son propre espace numérique. La cryptographie postquantique, identifiée par la SID parmi les capacités souveraines, conditionne la résilience à long terme de l'ensemble.

Le second chantier est la lutte anti-drone, qui constitue aujourd'hui la lacune la plus criante de la défense du territoire canadien. La leçon économique des attaques en Europe et au Moyen-Orient est sans appel : engager des drones à quelques milliers de dollars avec des intercepteurs à plusieurs millions est une voie vers l'épuisement. La réponse appropriée est une architecture en couches : détection par radars, capteurs passifs et acoustiques; neutralisation par guerre électronique, brouillage et leurrage; interception cinétique à bas coût en dernier ressort. Ce chantier est en outre industriellement vertueux, puisque la lutte anti-drones repose sur des technologies (capteurs, logiciels de fusion de données, effecteurs à bas coût) où les PME canadiennes peuvent prendre position rapidement, et les besoins alliés offrent un marché d'exportation immédiat. À cet égard, le lancement de [l'initiative liée aux drones](#) de la Défense est à saluer, mais il doit s'inscrire dans une véritable architecture autonome.

Commandement et contrôle

Le troisième impératif capacitaire de l'ASC territoriale est la construction d'un système parallèle et souverain — non pas concurrent, mais complémentaire — au NORAD. Ce système doit être interopérable avec les États-Unis tant que l'alliance est fonctionnelle, mais apte à fonctionner indépendamment si elle ne l'est plus. Cela implique des réseaux de communication et des structures de commandement et de contrôle autonomes. Ceci doit être mené en collaboration étroite avec les autres alliés du Groupe des cinq et les alliés européens afin de surmonter le déficit de structures de commandement et de contrôle indépendantes des États-Unis. La construction de ce système fera également progresser l'eupéanisation et la « canadianisation » des structures de commandement de l'OTAN, et pourra inspirer le développement de systèmes redondants dans l'Indo-Pacifique.

Surveillance et communications spatiales

La surveillance spatiale est également une condition sine qua non de l'ASC. Sans satellites souverains de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, le Canada ne peut ni détecter les menaces émergentes sur ses approches maritimes et arctiques, ni contribuer de manière autonome au ciblage de précision, ni assurer la continuité de ses communications militaires en cas de dégradation du réseau américain. Le Canada possède une base industrielle spatiale reconnue, dont la Mission de la Constellation RADARSAT (MCR), le satellite Sapphire (dont le successeur, le projet Surveillance of Space 2, est en définition avec une première livraison prévue en 2026-2027) et le projet Polar Epsilon. Mais des lacunes demeurent au regard de l'ASC. Le Canada ne dispose ni de satellites d'imagerie optique haute résolution à vocation militaire souveraine, ni, à ce jour, de satellites de communications militaires sécurisées indépendantes, ni de systèmes de surveillance électronique (SIGINT) en orbite. Les projets de SATCOM militaire protégé inscrits au [Programme des capacités de la défense](#) s'insèrent d'ailleurs dans des architectures alliées dominées par les États-Unis, avec des livraisons initiales prévues à compter de 2027-2028. En décembre 2025, l'Agence spatiale canadienne a accordé un contrat à MDA Space, C-CORE et Kepler pour des études de concept du système satellitaire de nouvelle génération. Il s'agit d'un premier pas dans la bonne direction, mais qui demeure insuffisant au regard des besoins opérationnels d'une ASC crédible.

Le volet des communications mérite à cet égard un examen distinct, car c'est celui où la dépendance est à la fois la plus complète et la moins visible. Les trois piliers des communications par satellite des FAC sont en effet des systèmes américains auxquels le Canada accède par contribution financière et protocole d'entente. Les liaisons protégées et résistantes au brouillage reposent sur la constellation Advanced Extremely High Frequency, dont l'accès est garanti par une entente de 1999 et dont le [projet canadien de télécommunications militaires protégées](#) prévoit livrer les terminaux en 2028-2029. Les communications à large bande passent par le Wideband Global SATCOM, auquel le Canada a adhéré en finançant [340 millions de dollars](#) du satellite WGS-9 en échange d'un droit d'usage et de trois stations d'ancrage au pays. Les communications tactiques à bande étroite reposent enfin sur la constellation MUOS, dont les FAC ont atteint la [capacité opérationnelle initiale](#) à la fin de 2024. Dans les trois cas, le Canada paie pour un droit d'usage, non pour un contrôle : la disponibilité, la priorisation des utilisateurs et, en dernière analyse, la possibilité d'un déni de service relèvent de Washington. S'y ajoute une contrainte physique propre au pays : les satellites géostationnaires, placés au-dessus de l'équateur, ne desservent pas de façon fiable les plateformes mobiles au-delà d'environ 70 degrés nord, c'est-à-dire précisément là où s'exerce la souveraineté que ces communications doivent servir.

Le [contrat attribué le 4 août 2026](#) par l'Agence des investissements en défense à Telesat constitue à ce titre la décision la plus conforme à la logique de l'ASC prise à ce jour. Doté de 2,7 milliards sur

quinze ans, il met en œuvre le Projet de communication par satellite améliorée – Polaire (PCSA-P) et fournira aux FAC une capacité en bande Ka militaire de 65 à 90 degrés nord. La constellation Lightspeed passe de 156 à 225 satellites, MDA Space obtenant un [avenant de 474 millions de dollars](#) pour produire les 27 satellites supplémentaires et ajouter 500 mégahertz de bande Ka militaire aux appareils déjà en construction. Tous les critères de l'ASC énoncés plus haut sont ici réunis : propriété canadienne du segment spatial, fabrication au pays, et capacité employable indépendamment des architectures américaines.

Une réserve s'impose néanmoins. Le contrat ne porte que sur le volet en bande Ka de la constellation en orbite basse — celui en UHF et en bande X, en orbite moyenne, en est encore au stade des négociations — et sa couverture, que [Telesat](#) comme la fiche du [Programme des capacités de la défense](#) situent entre 65 et 90 degrés nord, laisse de côté les latitudes méridionales où opère l'essentiel des FAC. Le segment protégé et résistant au brouillage relève quant à lui de l'Advanced Extremely High Frequency (AEHF) américain, que ce contrat ne remplace pas.

Une stratégie spatiale souveraine pour l'ASC devrait viser trois objectifs : le remplacement et l'expansion de la MCR, avec des capacités de résolution accrues et des modes d'imagerie diversifiés (optique, infrarouge, radar à synthèse d'ouverture) ; l'extension du modèle Telesat au-delà de la seule bande polaire, assortie d'un segment de communications protégé et résistant au brouillage interopérable avec les alliés européens plutôt que tributaire de l'AEHF américain, ainsi que d'un programme de résilience du positionnement, de la navigation et de la synchronisation ; et la contribution à des systèmes de surveillance des accès maritimes arctiques via une constellation de microsatellites en orbite polaire, dont le faible coût unitaire permet un déploiement en nombre.

Surveillance aérienne

Le Système d'alerte du Nord, épine dorsale radar du NORAD, repose sur une technologie des années 1980 incapable de détecter les missiles de croisière modernes et les systèmes hypersoniques à distance utile. Le programme de [radar transhorizon dans l'Arctique](#) (A-OTHR) entend y remédier : doté de plus de 6 milliards de dollars, il s'appuie sur les ententes conclues en juin 2026 avec l'Australie et BAE Systems Australia — dérivées de la technologie du réseau JORN — pour une capacité opérationnelle initiale en décembre 2029, la [pleine capacité n'étant attendue qu'en 2043](#). Ce programme illustre exemplairement la logique de l'ASC — une capacité de détection souveraine, implantée au Canada, acquise auprès d'un allié fiable non américain — , mais son calendrier crée une fenêtre de vulnérabilité de près de deux décennies, durant laquelle l'alerte avancée demeurera tributaire des capteurs américains.

Une seconde lacune aérienne est l'absence d'avions d'alerte et de contrôle avancés : le Canada est l'un des rares grands pays de l'OTAN à ne disposer d'aucune capacité AEW&C nationale, ce qui le rend incapable de constituer sa propre image aérienne au-delà de l'horizon radar terrestre, notamment au-dessus de l'Arctique. L'option [GlobalEye](#) de Saab, montée sur cellule Bombardier Global 6500, comblerait cette lacune avec un contenu industriel canadien substantiel. Le gouvernement a retenu Saab comme fournisseur privilégié en mai 2026 pour six appareils, mais aucun contrat n'est encore signé et la livraison initiale n'est pas prévue avant 2037-2038, ce qui prolonge d'une décennie encore la lacune actuelle. Ce choix comporte aussi des compromis qu'il convient de reconnaître. Par rapport au E-7 Wedgetail de Boeing, retenu par les États-Unis, l'Australie, le Royaume-Uni et, initialement, l'OTAN, la cellule d'avion d'affaires du GlobalEye embarque un équipage de mission plus restreint ([cinq à sept consoles plutôt que dix](#)), ce qui limite sa capacité à diriger une bataille aérienne d'envergure, et son endurance d'environ onze à douze heures ne peut, à ce jour, être prolongée par ravitaillement en vol. En contrepartie, il offre une altitude et une portée sans ravitaillement supérieures, des coûts d'exploitation moindres, une surveillance multidomaine (aérienne, maritime et terrestre) et, surtout, une chaîne d'approvisionnement qui ne passe pas par Washington, un avantage devenu tangible lorsque les États-Unis ont [lié l'achat de E-7 à un allègement tarifaire](#) en août 2026. Pour l'ASC, cette dernière considération l'emporte sur la perte d'espace de cabine.

La troisième lacune est l'ISR persistant : les drones MQ-9B commandés en 2023 apporteront une endurance nouvelle, mais il s'agit d'une plateforme américaine, soumise aux contrôles d'exportation et aux chaînes de soutien des États-Unis. Une capacité souveraine de drones à haute altitude et longue endurance, aptes aux conditions arctiques, demeure entièrement à construire. Le Canada n'est pas seul dans cette situation. L'Eurodrone, seul programme européen institutionnel dans cette catégorie, est devenu un contre-exemple plus qu'une option. Lancé en 2015 et doté d'un contrat de 7,1 milliards d'euros en 2022 pour 60 appareils, il n'a toujours pas volé : le premier vol est désormais annoncé pour [2029, l'entrée en service au-delà de 2030](#), et le programme est déchiré par le conflit entre Airbus et Dassault, ce dernier confirmant en juillet 2026 [son éviction](#), tandis que la France a rayé l'appareil de sa programmation militaire au motif qu'il serait « le drone d'hier que l'on aura peut-être demain ». Se joindre à ce programme n'aurait guère de sens pour le Canada. L'option française est en revanche digne d'intérêt : l'[Aarok](#) de Turgis & Gaillard, drone MALE qui a effectué son premier vol en septembre 2025, revendique plus de 24 heures d'endurance, une aptitude aux pistes sommaires, un coût [entre le Bayraktar et le Reaper](#), et une version de [surveillance maritime](#) développée avec Thales autour du radar AirMaster. Développé explicitement sans dépendance aux États-Unis, il correspond au profil d'un partenariat de codéveloppement — y compris une navalisation ou une arctisation — plutôt qu'à un simple achat sur étagère.

En revanche, dans le segment HALE, il n'existe aucun équivalent allié du RQ-4 Global Hawk ou du MQ-4C Triton américains. Aucun pays européen, ni le Japon, ni la Corée, ne produit de drone à haute altitude (au-dessus de 50 000 pieds) et longue endurance (plusieurs jours consécutifs en vol) à propulsion conventionnelle. Il s'agit donc d'un segment où le codéveloppement entre alliés pourrait combler un vide capacitaire significatif pour la surveillance continue du territoire et la capacité de mener des frappes de précision. Une flotte mixte d'ISR persistant combinant MQ-9B à court terme, partenariat MALE européen à moyen terme et développement HALE arctique souverain à long terme épouserait exactement la logique d'ASC.

Surveillance maritime

Dans le domaine maritime, la surveillance de surface repose sur un triptyque partiellement adéquat : la MCR pour la couverture satellitaire radar et la détection des navires silencieux, les aéronefs de patrouille — les CP-140 Aurora vieillissants, en attente des P-8A Poseidon dont les livraisons s'amorcent (capacité initiale prévue en 2028-2029) — et les navires de patrouille extracôtiers de classe Harry DeWolf, dont les capteurs demeurent limités. D'une part, le P-8A reconduit la dépendance structurelle envers une plateforme américaine pour une fonction — la patrouille maritime et la lutte anti-sous-marine — au cœur de la souveraineté canadienne. L'ASC commande d'en compenser le risque par la diversification des capteurs qui l'alimentent et des systèmes qui l'entourent. D'autre part, la fusion de ces sources en une image maritime reconnue, produite et contrôlée par le Canada, reste embryonnaire : les centres d'opérations de la sûreté maritime intègrent les données civiles et militaires, mais la capacité de corréler en temps réel imagerie satellitaire, détection aérienne et capteurs de surface sur trois océans relève encore largement des architectures américaines.

C'est toutefois sous la surface que le vide est le plus complet. Le Canada ne dispose aujourd'hui d'aucun réseau fixe de surveillance sous-marine — aucun équivalent, même modeste, des chaînes d'hydrophones de type SOSUS que les États-Unis ont déployées durant la Guerre froide —, d'aucune capacité de détection sous la banquise, et d'aucun moyen de savoir, de manière autonome et persistante, ce qui transite dans ses eaux arctiques, dans les approches du passage du Nord-Ouest ou aux abords de ses infrastructures sous-marines. Cette cécité est d'autant plus préoccupante que la menace sous-marine croît et que les premiers sous-marins de type 212CD ne devraient pas être livrés avant 2034 selon le calendrier officiel, et plus vraisemblablement avant 2036 selon le ministre allemand de la défense. La surveillance est ainsi le domaine où l'autonomie de commandement se joue : sans capteurs souverains, le Canada ne peut ni constituer sa propre image opérationnelle, ni décider seul, ni même savoir ce qu'il ignore.

Un plan existe toutefois sur papier et épouse la bonne architecture : le programme UUSS (*Uncrewed Underwater Surveillance System*) de la Marine royale canadienne, doté de plus de 5

milliards de dollars, prévoit une capacité combinée de véhicules sous-marins autonomes et de véhicules de surface sans équipage pour la surveillance persistante de l'Arctique et des littoraux, adossée à l'initiative de la Suite canadienne de capteurs pour l'Arctique, qui doit fournir les capteurs maritimes spécialisés du réseau, dont la livraison initiale n'est toutefois pas attendue avant 2035-2036. Le problème est le calendrier : avec une capacité opérationnelle initiale visée en 2032-2033 et une capacité complète après 2035, le programme reproduit exactement l'horizon des sous-marins habités qu'il devait précéder, laissant béante la décennie de transition durant laquelle des systèmes autonomes, analogues au [Ghost Shark](#) australien développé et mis en production en quelques années, pourraient déjà surveiller les approches arctiques. L'exigence de l'ASC n'est donc pas de créer le programme, mais de l'accélérer : traiter l'UUSS et la Suite de capteurs comme des urgences opérationnelles plutôt que comme des projets d'équipement ordinaires, en s'appuyant sur une base industrielle canadienne — Kraken Robotics, Cellula Robotics, ONC et les PME de l'acoustique sous-marine — et sur l'intégration aux réseaux alliés via le projet [AUWB-MN](#) de l'OTAN, auquel le Canada participe déjà.

Défense aérienne et antimissile

Les capteurs qui précèdent ne valent que par les effecteurs qu'ils permettent d'employer. Or le Canada ne dispose aujourd'hui d'aucune défense aérienne sol-air pour la protection de son territoire. Le retrait de l'[ADATS](#) en 2012 a soldé la dernière capacité du genre sans lui donner de successeur. Cette lacune capacitaire se double d'un verrou politique plus ancien. En déclarant, le [24 février 2005](#), que « le Canada ne participera pas au bouclier antimissile », Ottawa a créé une asymétrie durable dans l'architecture continentale : le NORAD assure l'alerte, tandis que l'interception relève du commandement strictement américain USNORTHCOM, dont le Canada est absent. Comme le résume [Andrea Charron](#), le NORAD « alerte de l'arrivée du missile, mais n'a ni voix au chapitre ni rôle à jouer dans sa destruction ». Le Canada cofinance donc les yeux d'un système dont il ne tient pas la gâchette.

Le verrou politique a été levé le 16 juillet 2025, lorsque le ministre McGuinty a confirmé que « [le gouvernement a retiré toutes les restrictions sur le plan de la défense aérienne et antimissile du Canada](#) ». Aucune capacité n'a toutefois encore suivi cette ouverture. Le projet de [système de défense aérienne basé au sol](#) demeure en phase de définition, avec une capacité opérationnelle initiale prévue en 2027-2028 et une capacité totale en 2032-2033. Sa première tranche – le RBS 70 NG de Saab, commandé en février 2024 – a été acquise au titre d'un besoin opérationnel urgent pour la brigade multinationale que le Canada dirige en Lettonie, non pour la défense du territoire, et la demande de propositions de la phase de courte portée n'a été émise que le [9 avril 2026](#), pour une capacité initiale visée en novembre 2027.

Le gouvernement canadien a également exprimé son intérêt pour le « Dôme d'or » américain. Annoncé en mai 2025, le programme est désormais évalué par le Congressional Budget Office à 1 191 milliards sur vingt ans, dont une couche de quelque 7 800 intercepteurs spatiaux. Le président Trump a chiffré la participation canadienne à 61 milliards de dollars américains (71 milliards selon d'autres estimations) et semble exiger l'achat d'équipements militaires américains en guise de contribution.

Adhérer à ce programme comme client payant d'une architecture dont les capteurs, les intercepteurs, la gestion de bataille et les règles d'engagement seraient entièrement américains porterait la dépendance canadienne à son maximum dans un domaine lourd de conséquences : la décision d'ouvrir le feu au-dessus du territoire canadien. De plus, l'ampleur du territoire à défendre exige une priorisation. L'American Physical Society estime qu'il faudrait 1 600 intercepteurs orbitaux pour se défendre contre un seul missile nord-coréen. Les dix batteries du Dôme de fer israélien couvrent environ 150 kilomètres de rayon, soit quelque 22 000 kilomètres carrés, un ordre de grandeur sans commune mesure avec les dix millions de kilomètres carrés du territoire canadien.

L'ASC commande donc de découpler deux problèmes. D'une part, la menace balistique et hypersonique intercontinentale, dont l'Avangard russe et le DF-41 chinois, relève de la dissuasion nucléaire et d'une architecture d'interception hors de portée budgétaire et technologique du Canada. La contribution canadienne pertinente y est celle des capteurs décrits plus haut, non celle des intercepteurs. D'autre part, la menace aérobie est à la fois la plus probable et la seule que le Canada puisse traiter par lui-même. Le Kh-101, missile de croisière furtif d'une portée de 2 500 à 2 800 kilomètres emporté par les Tu-95MS et les Tu-160, peut être tiré au-dessus de l'Arctique contre des objectifs canadiens sans que le bombardier n'entre jamais dans le rayon d'action des chasseurs canadiens. C'est cette menace, avec celle des drones à sens unique, que le NORAD a mandat de contrer et que le Canada doit pouvoir engager en dernier ressort.

La priorité doit donc aller à une défense aérienne et antimissile intégrée de courte et de moyenne portée, centrée sur une liste restreinte et explicite d'actifs critiques : les bases accueillant les chasseurs, les sites du radar transhorizon arctique, les nœuds de commandement et de contrôle, les emplacements d'opérations avancés du Nord, les principaux ports et les infrastructures énergétiques. Ce choix est d'abord arithmétique. Le CSIS établit qu'engager un drone Shahed à 35 000 dollars avec un intercepteur NASAMS à un peu plus d'un million détruit plus de 600 000 dollars de valeur par tir, alors que le même intercepteur employé contre un missile de croisière demeure économiquement rationnel. L'IISS ajoute que la courte portée constitue la lacune la plus aiguë de l'OTAN et que l'Europe ne dispose à cet égard que de capacités « de boutique », technologiquement avancées mais dépourvues du volume et de l'infrastructure de production requis. Une défense qui prétendrait couvrir les centres urbains serait à la fois inabordable et

perdante à l'échange; une défense des points, adossée à l'architecture anti-drone décrite plus haut et à des effecteurs à bas coût, est finançable et opérationnellement pertinente.

Le choix du fournisseur constituera le véritable test de l'ASC. Le NASAMS, souvent présenté comme une solution européenne, n'en est pas une : son lanceur et son poste de conduite de tir sont norvégiens, mais son effecteur est l'AMRAAM de Raytheon, soumis aux contrôles d'exportation américains. Le Canada en a fait l'expérience directe : les 406 millions de dollars consacrés en 2023 à l'achat d'un NASAMS destiné à l'Ukraine ont dû transiter par une vente militaire à l'étranger et attendre l'approbation du Congrès américain, portant à plus de deux ans le délai entre la décision et la livraison. Les options réellement non américaines existent et sont désormais matures : l'IRIS-T SLM de Diehl, dont la production de missiles a été multipliée par dix entre 2021 et 2026, et surtout le SAMP/T NG d'Eurosam, dont le missile Aster 30 B1NT engage des cibles jusqu'à 150 kilomètres de distance et 25 000 mètres d'altitude avec une capacité duale antiaérienne et antibalistique, adossée à un radar GF300 d'une portée de 350 kilomètres.

Le Canada n'est pas dépourvu d'atouts industriels dans ce domaine. Rheinmetall Canada, héritière de l'Oerlikon Aerospace de Saint-Jean-sur-Richelieu qui assemblait l'ADATS, offre déjà un système de gestion de bataille de défense aérienne et un radar multimission développé avec IAI Elta, en service au Canada, aux Pays-Bas, en Finlande et en Grèce. Encore faut-il que les contrats suivent la logique de l'ASC, ce que les 169 millions de dollars du programme de lutte anti-drone attribués en juillet 2025 à l'américaine CACI n'illustrent guère. Enfin, la défense aérienne ne produit pas à elle seule de la dissuasion : elle n'a de sens qu'articulée aux deux capacités examinées ci-après, soit une flotte de combat capable de traiter les tireurs avant qu'ils ne lancent, et une capacité de frappe en profondeur qui rétablisse l'échange de coûts au détriment de l'agresseur.

Avions de combat

Le dossier des chasseurs illustre de manière paradigmatique les tensions de l'ASC. Le contrat de 88 F-35A, attribué à Lockheed Martin en 2023 pour 19 milliards de dollars, a été remis en question par le premier ministre Carney en mars 2025 en réponse à la guerre commerciale américaine. Un examen indépendant a suivi, et la vérificatrice générale a déposé en juin 2025 un rapport identifiant des problèmes sérieux : une augmentation des coûts de près de 50 % (le projet atteignant désormais 27,7 milliards de dollars), des retards d'infrastructure de plus de trois ans, une pénurie de pilotes qualifiés et des lacunes de gestion de projet. Au moment d'écrire ces lignes, seuls 16 des 88 appareils font d'ailleurs l'objet d'une commande ferme, l'acquisition des 72 autres demeurant en révision.

L'ASC commande une approche écartée par tous les gouvernements depuis les années 1980 : acquérir une flotte mixte de plus de 130 avions de combat. Le chiffre n'est pas arbitraire; il découle

de l'arithmétique des missions simultanées qu'impose un scénario de guerre de haute intensité. Du côté de la défense du territoire, il faut armer en permanence les lignes d'alerte de réaction rapide du NORAD sur deux façades, soutenir des patrouilles de combat aérien au-dessus des approches arctiques face aux raids de missiles de croisière et de bombardiers russes (une mission qui consomme des appareils en nombre, chaque orbite permanente exigeant de quatre à six chasseurs en rotation avec leurs ravitailleurs), et conserver une réserve d'interception pour les façades atlantique et pacifique.

Du côté européen, une contribution crédible représente au minimum un escadron expéditionnaire soutenu dans la durée, soit de 12 à 18 appareils déployés et, par la règle du tiers, de 36 à 54 appareils dans la structure. La juste part canadienne du déficit allié pointe dans la même direction : l'IISS évalue à 400 avions de combat tactiques supplémentaires nécessaires pour le remplacement des capacités américaines en Europe. La part canadienne de ce seul déficit avoisine les 30 à 35 appareils. Il faut à ce nombre la flotte d'instruction opérationnelle (de 15 à 20 % du parc), les appareils immobilisés en maintenance, ainsi que la réserve d'attrition. La somme de ces exigences situe le besoin structurel entre 130 et 160 appareils : les 88 F-35 commandés, dimensionnés pour un monde où les États-Unis comblaient tous les interstices, n'y suffisent pas. Le ministère de la Défense nationale peine d'ailleurs à atteindre son objectif de déployer à peine 12 avions de chasse en Europe en sus des 36 nécessaires pour la défense de l'Amérique du Nord, qu'il ne pourra vraisemblablement atteindre que si les 88 F-35 sont livrés à temps et au standard d'ici 2034.

La planification américaine conforte cette arithmétique. Loin de confier la défense de son territoire aux seuls appareils de 5^e génération, l'aviation américaine prévoit de conserver des centaines de F-16 modernisés jusqu'à dans les années 2040, dotés de radars AESA destinés précisément à contrer la menace des missiles de croisière contre le territoire, tandis que la Garde nationale aérienne, qui vole essentiellement sur des appareils de 4^e génération, assure 94 % des missions de défense du territoire américain. Si la première puissance aérienne mondiale juge indispensable de maintenir une telle masse de chasseurs abordables pour la défense continentale, le Canada ne saurait faire exception. Or, une flotte de 88 F-35 ne dégagerait, en situation de crise, qu'entre 30 et 50 appareils réellement disponibles, déduction faite de la formation, de la maintenance et de l'attrition : un nombre manifestement insuffisant pour assurer la part canadienne de la défense aérospatiale du continent, a fortiori advenant une réorientation des chasseurs américains vers l'Indo-Pacifique, et encore moins pour contribuer simultanément à la défense de l'Europe. Il en faut davantage.

L'histoire éclaire l'ampleur du renoncement. Le Canada de la Guerre froide alignait simultanément plusieurs flottes de combat (CF-101 pour la défense continentale, CF-104 en Europe, CF-5 en appui), soit des centaines d'appareils. L'acquisition de 138 CF-18 dans les années

1980 a marqué le passage à la flotte unique, et chaque décision subséquente a réduit la voilure : 80 CF-18 modernisés, 65 F-35 annoncés en 2010, 88 finalement commandés en 2023. Cette trajectoire décroissante reposait sur un postulat désormais caduc : l'appoint américain garantissait la couverture des missions que le Canada ne pouvait assumer seul. L'ASC renverse le postulat, et la flotte mixte en est la conséquence logique.

Dans cette optique, nous recommandons de maintenir la commande de F-35 et, plutôt que d'y adjoindre une seconde flotte de chasseurs de génération actuelle, d'investir dans la prochaine génération de systèmes de combat aérien. C'est la position que l'un de nous et l'ancien commandant de l'Aviation royale canadienne, le lieutenant-général [Yvan Blondin](#), ont [défendue](#) : une seconde flotte n'est pas une solution de rechange immédiate au F-35, mais un complément qui devient pertinent après 2035, une fois que l'ARC aura absorbé le F-35 et résorbé son déficit de personnel, et que les drones de combat collaboratifs et les programmes de sixième génération auront atteint leur maturité. Un second segment d'une cinquantaine d'appareils articulé autour d'un système de sixième génération développé avec des alliés non américains, et opérant avec un nombre supérieur de drones de combat collaboratifs, fournirait alors la masse, l'aptitude aux opérations dispersées et le coût par sortie réduit que le F-35 ne peut offrir, sans engager le Canada dans une plateforme qui serait en voie d'obsolescence au moment de sa pleine intégration. L'écosystème suédois illustre ce à quoi pourrait ressembler un tel partenariat. L'[offre](#) de Saab d'assembler des appareils au Canada et de faire participer le pays au développement de la prochaine génération d'avions de combat a pris un relief nouveau en août 2026, lorsque Saab a dévoilé le prototype de sa plateforme collaborative autonome (ACP), un [drone de combat collaboratif](#) furtif et supersonique conçu pour opérer en tandem avec le Gripen E et le GlobalEye, dont deux démonstrateurs financés par la Suède doivent voler avant 2030.

La répartition des rôles entre les deux segments épouse les exigences des deux théâtres. Les F-35 assurent les missions où la furtivité est irremplaçable : la défense contre les raids de missiles de croisière dans un environnement de guerre électronique dense, la pénétration des défenses aériennes intégrées, la contribution au haut du spectre en Europe, désormais armée de [missiles JSM](#). Le second segment fournit la masse : des appareils pilotés de prochaine génération, contrôlant des drones de combat collaboratifs, assurent les patrouilles de souveraineté et la police du ciel à un coût par sortie nettement inférieur, opèrent de manière dispersée depuis des aérodromes sommaires et des routes, et soutiennent la génération de sorties quand la disponibilité du F-35 fléchit.

Toutefois, l'Aviation royale canadienne n'a pas les ressources, à court terme, pour intégrer deux flottes simultanément en matière de maintenance, de formation des pilotes, de logistique et d'infrastructure. La réponse est le séquençement : compléter la mise en service des F-35 d'ici 2034, bâtir en parallèle les infrastructures et la filière de personnel, puis introduire le second

segment à partir de 2035, à mesure que les systèmes de prochaine génération deviennent disponibles.

Le choix du programme pour ce second segment est donc décisif pour l'ASC. Le Canada dispose de deux options principales. La première est l'adhésion au Global Combat Air Programme (GCAP), qui réunit le Royaume-Uni, le Japon et l'Italie pour le développement d'un chasseur de 6^e génération intégrant intelligence artificielle, capteurs distribués et architecture ouverte. Cette option offre au Canada un accès à une technologie de pointe et une relation industrielle avec des alliés non américains. La seconde option est une contribution à un autre programme allié, qui demeure à ce stade exploratoire. L'écosystème suédois en offre désormais la déclinaison la plus concrète : le programme suédois de concept d'avion de combat futur, dont l'ACP constitue le volet sans pilote, ouvre au Canada une voie de participation industrielle et technologique qui ne passe pas par Washington. Quel que soit le programme retenu, la décision devrait être prise assez tôt pour que le Canada y entre comme partenaire de développement plutôt que comme client tardif : c'est la participation industrielle et technologique, et le contrôle du système qui en découle, qui distingue cette option d'un achat sur étagère.

Quelle que soit l'option retenue, la contribution canadienne devrait se concentrer sur le développement de systèmes autonomes de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR) et de frappe à longue portée — les drones de combat intégrés à l'architecture du chasseur piloté. Des systèmes autonomes à longue portée capables d'ISR persistant dans l'Arctique canadien, détectant les sous-marins, les missiles de croisière ou les incursions non identifiées, et aptes, au besoin, à la frappe de précision sans mettre en danger des pilotes canadiens, représentent une capacité souveraine majeure.

Frappes en profondeur

L'autonomie de frappe en profondeur contre les centres de gravité adverses peut sembler étrangère à la défense du territoire, mais elle en est en réalité le complément indispensable. La défense pure perd l'échange de coûts : les intercepteurs coûtent deux à quatre millions de dollars pièce — bien davantage que les missiles qu'ils engagent — et il en faut au moins deux par cible pour une probabilité d'interception de 90 %. Un défenseur qui se borne à intercepter s'épuisera contre un attaquant qui régénère. C'est pourquoi la défense aérienne et antimissile ne peut à elle seule produire de la dissuasion : elle doit être couplée à une capacité crédible de contre-frappe. De plus, les menaces contre le territoire canadien peuvent être lancées à distance de sécurité, comme par des bombardiers ou sous-marins russes tirant leurs missiles de croisière depuis les eaux arctiques. Dans un scénario de guerre contre la Russie sans soutien américain, la théorie de la victoire européenne repose sur les feux en profondeur et traite les stocks de munitions à longue portée comme des actifs stratégiques comparables à des divisions blindées. Une capacité

canadienne de frappe en profondeur serait ainsi valorisable sur les deux théâtres si le Canada se retrouvait en guerre contre la Russie sans l'appui des États-Unis.

Or, le Canada ne dispose aujourd'hui d'aucune capacité de frappe au-delà du rayon d'action de ses chasseurs armés de munitions à courte portée. Les frégates de classe Halifax n'emportent que des Harpoon antinavires d'une portée limitée, les sous-marins Victoria que des torpilles, l'artillerie terrestre culmine à une trentaine de kilomètres sans aucune roquette à longue portée, le projet Long Range Precision Strike (Land) censé y remédier demeurant à l'étape de l'analyse des options avec une livraison initiale prévue au plus tôt en 2030-2031, et les munitions rôdeuses Switchblade acquises en urgence pour la Lettonie portent à 40 kilomètres. La trajectoire d'acquisition amorce cependant un tournant réel. Les destroyers de classe River emporteront, outre des missiles antinavires NSM de Kongsberg, un système de lancement vertical Mk 41 de 24 cellules incluant le Tomahawk pour l'appui de feux naval — la première capacité canadienne de frappe terrestre à longue portée depuis des décennies. Et en juillet 2026, Ottawa a commandé pour ses F-35 des missiles air-sol JSM de Kongsberg pour plus de 400 millions d'euros, une munition d'emport interne combinant capacités antinavires et de frappe côtière. Le ministère de la Défense nationale a d'ailleurs lancé, fin juillet 2026, le projet de Capacité canadienne de frappe de précision en profondeur (CCFPP), mené par le Commandement des Forces interarmées du Canada : explicitement présenté comme une capacité souveraine misant sur l'autonomie, l'intelligence artificielle et la constitution de stocks suffisants pour un emploi durable, il fera l'objet d'une première séance d'échanges avec l'industrie dès août 2026. Trois limites tempèrent toutefois ce progrès. La première est temporelle : rien de tout cela n'est opérationnel avant le milieu de la décennie 2030. La deuxième est la dépendance résiduelle : le Tomahawk est une munition américaine dont l'approvisionnement, les mises à jour et la planification de mission relèvent de Washington, précisément le type de capacité qui pourrait être retenu en cas de divergence politique. La troisième est arithmétique : 24 cellules par navire, partagées entre la défense aérienne de zone et la frappe, ne constituent pas une capacité suffisante pour faire face à des semaines d'opérations de haute intensité.

Les options ASC pour combler ces carences s'organisent en quatre volets complémentaires. Le premier est la diversification alliée du haut du spectre, dont la commande de JSM fournit le modèle : approfondir l'axe Kongsberg jusqu'aux programmes futurs comme le missile supersonique germano-norvégien 3SM Tyrfinng, et solliciter l'adhésion du Canada à l'European Long-Range Strike Approach (ELSA). La lettre d'intention signée en février 2026 par la France, l'Allemagne, l'Italie, la Pologne, le Royaume-Uni et la Suède projette un missile de croisière sol-sol de 1 000 à 2 000 kilomètres attendu au début des années 2030. Le deuxième volet est la masse à bas coût productible au Canada : à l'image du Project Brakestop britannique (600 kilomètres de portée pour un coût unitaire inférieur à 500 000 dollars) et de la posture ukrainienne combinant

drones à longue portée bon marché contre les infrastructures fixes et un ensemble restreint de frappes de précision contre les cibles durcies, une filière souveraine d'effecteurs à sens unique constitue l'option la plus rapide, la plus soutenable économiquement et la plus créatrice de capacité industrielle. L'initiative des drones de défense, qui inscrit les systèmes de frappe de précision en profondeur parmi ses axes, en offre le véhicule d'acquisition. Le troisième volet est celui des vecteurs : les sous-marins de type 212CD offriront à terme une plateforme de frappe discrète, et les variantes armées des grands véhicules sous-marins autonomes étendraient la capacité de tenir en respect des objectifs navals et côtiers depuis les approches canadiennes. Le quatrième volet, enfin, conditionne tous les autres : la chaîne de ciblage. Une frappe n'est autonome que si la détection, la désignation et l'évaluation des effets le sont aussi. Sans ISR souverain, un missile canadien reste une munition guidée par d'autres.

C'est ici que convergent les chantiers de cette feuille de route : les capteurs spatiaux, aériens et sous-marins des sections précédentes, l'architecture C5ISR et la frappe en profondeur forment une seule et même chaîne opérationnelle, que l'ASC commande de contrôler de bout en bout. Complétées par l'effort de R-D sur les missiles de croisière et hypersoniques recommandé plus loin, ces options dessinent une trajectoire réaliste : non pas l'atteinte immédiate du troisième seuil de l'ASC, hors de portée avant 2040, mais son rapprochement méthodique : munitions norvégiennes dès la mise en service des F-35, Tomahawk avec les River, effecteurs de masse souverains d'ici 2030, programmes européens au tournant de la décennie.

Défendre les alliés en autonomie stratégique

Pour les Européens, se battre « comme les Américains sans les Américains » est une impasse stratégique. Le concept de combat actuel de l'OTAN, qui repose sur la notion centrale d'opérations multidomaines (MDO), s'appuie sur une théorie de la victoire où les forces russes sont disloquées par une intégration technologique supérieure et une « domination décisionnelle ». Or, cette théorie de la victoire est construite autour des capacités stratégiques américaines, et la logique causale de son succès est au mieux douteuse. Les analyses qui examinent comment l'OTAN européenne se battrait en l'absence du soutien américain montrent que le retrait américain priverait l'Europe de capacités indispensables d'intégration et de facilitateurs irremplaçables avant une décennie. Les États-Unis fonctionnent comme le système d'exploitation de l'Alliance. Leur départ imposerait une manière de faire la guerre plus prudente, plus positionnelle et plus attritionnelle, par nécessité plutôt que par choix.

Une théorie de la victoire européenne sans les États-Unis existe désormais à l'état d'ébauche dans la littérature stratégique, et elle rompt délibérément avec le modèle américain. Son principe directeur repose sur le déni et l'épuisement : Bélanger, Larsen et Schmitt la formulent comme un « déni stratégique par attrition continentale », où tout gain russe devient trop coûteux, trop exposé et trop instable pour servir de fait accompli, et où la victoire consiste en l'érosion progressive de la capacité russe à régénérer sa puissance de combat par des frappes en profondeur dans le territoire russe. Cette théorie s'appuie sur trois prémisses validées par l'expérience ukrainienne : l'avantage structurel du défenseur sur le champ de bataille contemporain, saturé de capteurs et de feux de précision ; l'avantage industriel d'une Europe dont le PIB est environ dix fois supérieur à celui de la Russie ; et l'exigence de soutenabilité politique d'une coalition démocratique engagée dans une guerre de deux à cinq ans, qui exclut les offensives à fortes pertes.

La théorie de la victoire européenne se décline en quatre lignes d'effort : le déni continental le long de la frontière orientale, reconfigurée en complexe de reconnaissance-frappe ; la frappe dans la profondeur contre les nœuds de l'économie de guerre russe ; l'étranglement maritime et économique, de la Baltique au verrou GIUK ; et la défense totale des sociétés européennes. La posture dissuasive qui en résulte est explicitement attritionnelle : promettre à la Russie que toute tentative contre l'Europe l'enfermera dans une nouvelle guerre d'usure.

Frappes de précision à grande échelle

Pour le Canada, cette théorie de la victoire a une implication capacitaire directe : les contributions les plus précieuses à la défense européenne ne sont plus seulement les plateformes de haute technologie interopérables avec les forces américaines, mais la masse attritionnelle productible en volume (drones, munitions rôdeuses, obus d'artillerie, missiles, intercepteurs). Dans cette perspective, les stocks de munitions, la profondeur industrielle et l'ISR souverain constituent des actifs stratégiques primordiaux pour défendre l'Europe contre la Russie. La capacité de mener des frappes de précision à grande échelle représente donc la pierre angulaire de toute redistribution du fardeau (burden shifting) des États-Unis vers leurs alliés d'assumer la responsabilité première de la défense conventionnelle du continent européen.

La capacité européenne de frappe de précision à longue portée est à l'heure actuelle insuffisante. ELSA demeure un programme plutôt qu'une capacité déployée et les stocks de Storm Shadow, de SCALP et de Taurus sont limités (quelques centaines d'exemplaires de chacun) et leurs capacités de production demeurent faibles. Ceci contraste avec la production annuelle de centaines de missiles de longue portée par la Russie, qui est désormais capable d'en lancer une centaine par mois contre l'Ukraine.

Intercepteurs

Aucune composante de la défense européenne n'illustre plus brutalement l'écart entre les besoins et les moyens que celle des intercepteurs. Le besoin est d'abord quantitatif, et il est dicté par l'appareil de production russe : le renseignement ukrainien estime que la Russie produit 840 à 1 020 missiles balistiques à courte et moyenne portée par année, en plus de missiles de croisière et de plus d'un millier de drones à longue portée par mois, tandis que son aviation conserve environ 1 400 appareils de combat opérationnels. La guerre en Ukraine a démontré la méthode russe de frappes de saturation mixtes — vagues de drones bon marché pour épuiser et localiser la défense, missiles balistiques et de croisière pour la percer — conçues précisément pour vider les magasins du défenseur plus vite qu'il ne peut les regarnir. Défendre l'Europe exige donc de gagner ce duel d'inventaires afin d'éviter que s'effondre la capacité de « gagner dans la durée » face à la puissance de feu russe contre les centres de gravité européens (bases aériennes, ports de débarquement, nœuds logistiques, centres de commandement, industries de défense, infrastructure électrique, réseaux de communication, etc.).

Le besoin est ensuite architectural. Puisque intercepter chaque menace avec des munitions exquises est économiquement intenable, la réponse requise est un système sol-air multicouches dans lequel les intercepteurs haut de gamme sont réservés aux menaces de grande valeur, les menaces les moins coûteuses étant traitées par la guerre électronique, la lutte anti-drones de courte portée, les leurres, la dispersion, le durcissement des infrastructures et l'action offensive contre les systèmes de lancement.

L'état des lieux européen est celui d'un rattrapage réel mais inégal. L'initiative European Sky Shield, lancée pour l'acquisition conjointe de systèmes de défense aérienne, illustre la logique minilatérale du rapieçage sécuritaire européen analysé par Weber — utile pour agréger la demande, mais encore loin de constituer l'architecture en couches intégrée que le déni continental exige, et traversée par la concurrence entre solutions américaines (Patriot), européennes (SAMP/T NG) et israéliennes (Arrow 3). La production demeure le goulet critique : c'est pourquoi Bélanger, Larsen et Schmitt identifient la production d'intercepteurs Patriot comme candidate à un codéveloppement transatlantique, sur le modèle institutionnel qui a transformé la filière des obus d'artillerie : contrats pluriannuels à grande échelle, redondance délibérée des lignes de production entre pays, traitement de la munition comme facilitateur stratégique.

Pour le Canada, ce chantier définit une contribution à la défense de l'Europe à la fois réaliste et à haute valeur : non pas d'abord des batteries — que les Européens acquièrent —, mais des munitions et de la profondeur industrielle. Trois voies concrètes s'offrent à Ottawa. La première est l'acquisition, pour la brigade canadienne en Lettonie, d'une défense aérienne basée au sol dotée de stocks dimensionnés pour la durée, une capacité dont les FAC demeurent largement dépourvues (le besoin opérationnel urgent en cours ne livre qu'un système de très courte portée à la brigade, tandis que le projet de défense aérienne basée au sol GBAD, toujours en définition, ne prévoit pas de livraison initiale avant 2027-2028 ni de capacité complète avant 2032-2033), et dont la fongibilité est totale avec la protection des actifs critiques sur le territoire canadien. La deuxième est la participation de la BITD canadienne à l'effort de production allié : moteurs-fusées, matériaux énergétiques, composants de guidage et électronique de mission sont précisément les segments où les goulets alliés sont les plus serrés et où l'industrie canadienne peut s'insérer dans les chaînes de valeur des intercepteurs, qu'il s'agisse d'une coproduction de Patriot transatlantique ou des filières européennes. La troisième est le bas de spectre : les intercepteurs anti-drones à faible coût et à effets collatéraux réduits figurent déjà parmi les axes du Marché de l'initiative des drones de défense, et ce créneau est celui où les PME canadiennes peuvent le plus rapidement produire en volume, pour les besoins canadiens comme pour un marché allié en demande structurelle. La contribution canadienne la plus stratégique serait donc celle qui remplit les magasins pour permettre à l'Europe de gagner dans la durée.

Facilitateurs

Si les États-Unis fonctionnent comme le système d'exploitation de l'Alliance, ce sont les facilitateurs qui en constituent le code source. Parmi les capacités les plus importantes dont les alliés dépendent des États-Unis pour mener des opérations indépendantes figurent le transport stratégique, le ravitaillement en vol, l'alerte avancée et la guerre électronique. Pour le Canada, cette pénurie définit une opportunité stratégique : fournir aux alliés des capacités à utilité

militaire cruciales pour la sécurité européenne et fongibles avec les exigences pour la défense du vaste territoire canadien.

L'état des lieux canadien est porteur d'un atout réel, à condition d'en dimensionner l'ambition. Avec une flotte prévue de huit CC-330 Husky combinant ravitaillement en vol et transport stratégique sur cellule Airbus A330, le Canada fait partie du club restreint d'alliés dotés d'une capacité de transport et de ravitaillement moderne, apte à servir à la fois les plans régionaux de l'OTAN et la défense du vaste territoire canadien. Mais l'exigence de la simultanéité des besoins au pays et en Europe en cas de conflit de haute intensité contre la Russie sans l'appui des États-Unis invite à la lucidité. Si l'on prend en compte la maintenance, quatre à cinq ravitailleurs mobilisables ne peuvent soutenir à la fois les patrouilles arctiques du NORAD et un engagement aérien en Europe. Une flotte portée à 12 ou 15 appareils donnerait à cette capacité la profondeur que l'ASC exige.

Le même raisonnement vaut pour l'alerte aérienne : la sélection de Saab comme fournisseur privilégié pour [six GlobalEye](#) doterait le Canada d'une capacité AEW&C fongible entre l'Arctique et le flanc est, au moment où l'OTAN elle-même [négoce jusqu'à dix appareils](#) pour remplacer ses AWACS. Mais six appareils ne soutiennent qu'une seule orbite de veille permanente, quand la géographie canadienne — trois océans et un engagement allié — en réclame au moins deux. Il faudrait donc doubler la flotte canadienne afin d'assurer une surveillance permanente sur deux théâtres d'opération de manière autonome, ou du moins la porter à 8 ou 10 appareils pour fournir une capacité résiduelle utile pour le théâtre européen.

À l'inverse, le Canada ne dispose que d'une capacité de guerre électronique embryonnaire. Sur terre, il ne dispose que du 21^e Régiment de guerre électronique, qui n'a pas les moyens de soutenir une brigade en combat de haute intensité contre un adversaire disposant de moyens de GE de niveau divisionnaire, comme la Russie en aligne. Cela dit, le projet de [modernisation](#) des modules de renseignement, de surveillance et de reconnaissance terrestres est en cours et le [Marché de l'initiative des drones de défense](#) inscrit explicitement les systèmes de guerre électronique parmi ses cinq volets, ce qui offre un potentiel de montée en puissance notable. Sur mer, les destroyers de classe River recevront la [suite américaine AN/SLQ-32\(V\)6](#) et des leurres Nulka, soit une capacité moderne d'autoprotection, mais américaine et strictement défensive. Dans les airs, le Canada n'a aucune capacité d'attaque électronique aéroportée : aucun aéronef de brouillage offensif ou d'escorte comparable au EA-18G Growler américain. La remontée en puissance est donc amorcée, mais elle demeure fragmentaire : dispersée entre des projets sans architecture d'ensemble, dépourvue de son volet offensif et tributaire de systèmes américains pour ses composantes les plus modernes. La guerre électronique canadienne reste donc loin des exigences d'échelle et d'indépendance que requiert l'ASC.

Flotte sous-marine

La menace sous-marine que le Canada doit contrer est duale. En Atlantique Nord et dans l'Arctique, la menace primaire demeure russe. La capacité navale russe n'a guère été affectée par le conflit en Ukraine et Moscou accroît ses capacités sous-marines et maritimes. Or, cette menace croissante rencontre une offre alliée en contraction. Dans les plans régionaux de l'OTAN, la lutte anti-sous-marine en Atlantique Nord repose de manière disproportionnée sur les États-Unis. L'IISS évalue à dix le nombre de sous-marins nucléaires d'attaque américains affectés à une contingence européenne, et son verdict industriel est sans appel : de toutes les capacités américaines, les SSN seraient les plus difficiles à remplacer, les chantiers français et britanniques étant incapables, même avec des investissements substantiels, de répondre à cette demande dans la prochaine décennie. Le retrait, même partiel, des sous-marins américains des plans de défense ouvrirait donc en Atlantique Nord un trou capacitaire considérable. C'est dans ce contexte qu'il faut évaluer la contribution canadienne : chaque sous-marin allié tenant une ligne de barrage dans le GIUK ou les approches arctiques libère un SSN européen rare pour les missions que lui seul peut accomplir (escorte de groupes navals, frappe, renseignement en zone contestée).

L'acquisition prévue de douze sous-marins de type 212CD répond partiellement à ces exigences. Une flotte de douze bâtiments permet le déploiement simultané d'au plus deux sous-marins dans l'océan Atlantique et un autre dans le Pacifique, une fois déduits l'entretien, la qualification des équipages et les transits. C'est une capacité réelle mais modeste au regard d'une géographie à trois océans et du manque allié à combler. Cette flotte doit donc être complétée, car trois coques déployées ne couvrent ni la persistance ni la masse qu'exige le spectre complet de la menace. Le complément requis est un vaste programme de véhicules sous-marins autonomes mené en partenariat avec les alliés non américains. L'écosystème potentiel de ce programme existe déjà : le partenariat industriel TKMS ouvert par le Projet de sous-marins de patrouille canadiens (CPSP), le programme Autonomous Ocean Core de Saab retenu pour le projet AUWB-MN de l'OTAN (Allied Underwater Battlespace Mission Network) et le programme Ghost Shark australien. S'y ajoute une exigence de munitions : des stocks de torpilles et de missiles, dont les inventaires alliés se comptent en centaines plutôt qu'en milliers.

Divisions

Le besoin en troupes canadiennes pour la défense de l'Europe peut être établi selon les exigences formelles de l'OTAN. Le nouveau modèle de forces adopté au sommet de Madrid organise la disponibilité alliée en trois échelons : plus de 100 000 militaires mobilisables en dix jours ou moins (échelon 1), environ 200 000 entre dix et trente jours (échelon 2), et au moins 500 000 entre trente et cent quatre-vingts jours (échelon 3), soit un bassin total dépassant 800 000 militaires à haute disponibilité, préassignés aux plans régionaux de défense.

Dans l'hypothèse d'un désengagement américain obligeant les alliés restants à combler l'intégralité du modèle, la juste part qui revient au Canada, sur la base de la population, s'élève à 6,5 %. Cela signifie de 6 500 à 7 000 militaires à dix jours de préavis, environ 13 000 entre dix et trente jours, et de 32 000 à 33 000 entre trente et cent quatre-vingts jours, soit une contribution totale d'environ 50 000 militaires à disponibilité échelonnée. Autrement dit, il s'agit de l'équivalent d'un peu plus qu'une brigade lourde au premier échelon, d'une division au deuxième échelon et de deux divisions au dernier échelon, pour un total d'un peu plus de trois divisions. Cette part canadienne se compare au temps de la Guerre froide, où le Canada déployait en Europe une brigade terrestre d'environ 6 000 militaires entre les années 1950 et 1960 et une division aérienne, qui seront réduits de moitié à partir des années 1970, avec une autre brigade terrestre et un escadron de renfort déployables en temps de guerre.

Le contraste avec la capacité présente donne la mesure du chemin à parcourir. Les plans et priorités du ministère de la Défense nationale indiquent que les FAC peinent aujourd'hui à soutenir le déploiement de plus de 2 200 militaires. Le seul groupe-brigade en Lettonie, dont l'objectif est d'atteindre 2 600 membres cette année, consomme l'essentiel de la disponibilité opérationnelle. En effet, le ministère de la Défense nationale ne prévoit être en mesure d'atteindre ses cibles actuelles qu'en 2032, qui ne sont l'équivalent que d'une seule brigade déployée de manière prolongée. En conséquence, l'expansion envisagée de la force régulière de 71 500 à 85 500 militaires et de la force primaire de réserve de 30 000 à 100 000 militaires, de même que la constitution d'une force de réserve supplémentaire de 300 000 citoyens-soldats sont indispensables pour atteindre les cibles capacitaires de l'OTAN. L'Armée canadienne ne planifie cependant que le développement d'une capacité de maintenir en puissance une seule division de 15 000 soldats pour une opération de combat majeure. Il existe donc un manque à gagner de deux divisions vis-à-vis du modèle de force de l'OTAN, dont possiblement une division blindée et une autre aéronavale.

Recommandations

Les parties précédentes ont établi le cadre analytique, l'environnement des menaces, les contraintes et l'architecture capacitaire de l'ASC. Elles convergent vers un constat : le Canada dispose, pour la première fois depuis 1987, des ressources financières et de la volonté politique nécessaires pour construire une autonomie stratégique crédible. Mais les ressources et la volonté pourraient disparaître aussi rapidement qu'elles ont émergées. Les recommandations suivantes visent à fournir une feuille de route pour transformer l'ambition affichée de l'ASC en réalité.

Élaborer une nouvelle politique de défense

La lacune la plus fondamentale de la politique de défense canadienne actuelle est l'absence d'un document qui réponde explicitement aux questions suivantes : pourquoi le Canada a-t-il besoin d'autonomie stratégique ? Contre quelles menaces ? À quelles fins ? Selon quels principes de hiérarchisation des capacités ?

Notre Nord, fort et libre (2024) est un document de recapitalisation, non une politique de défense au sens propre. La SID (2026) est une stratégie industrielle, non une stratégie de sécurité nationale. Aucun des deux ne définit les intérêts nationaux vitaux du Canada, la posture de force qui leur correspond ou la doctrine d'emploi des forces. Cette lacune conceptuelle nuit à la cohérence des acquisitions, alimente les contradictions entre les déclarations politiques et les décisions concrètes, et rend impossible un débat public éclairé sur ce que requiert l'ASC en matière de coûts et de bénéfices.

La nouvelle politique de défense devrait ainsi définir explicitement les deux intérêts nationaux vitaux (la défense de l'intégrité territoriale canadienne et la dissuasion, ou la défaite, d'une attaque contre les alliés) ; articuler la doctrine de défense contre l'aide comme principe directeur ; identifier les scénarios de menace contre lesquels le Canada doit pouvoir agir de manière autonome ; et établir une hiérarchie claire des investissements capacitaires en fonction de leur contribution à chacun des intérêts vitaux. Cette politique devrait être périodiquement révisée, tous les cinq ans, pour tenir compte de l'évolution de l'environnement stratégique.

Publier un plan détaillé d'investissements sur dix ans

Le Budget 2025 a annoncé 81,8 milliards de dollars de réinvestissement en défense, et la SID a alloué 6,6 milliards sur cinq ans aux capacités souveraines. Ces chiffres sont significatifs, mais ils ne constituent pas un plan de programmation militaire. Un plan d'investissements sur dix ans doit préciser, projet par projet, les engagements financiers annuels, les jalons de livraison, les mécanismes de suivi et de reddition de comptes, ainsi que les indicateurs de progression vers l'ASC.

Un tel plan est nécessaire pour trois raisons. Premièrement, la programmation pluriannuelle est la condition de la crédibilité industrielle : les entreprises canadiennes et les partenaires européens ne peuvent investir dans les capacités de production requises pour l'ASC sans une visibilité suffisante sur la demande à long terme — un [besoin que l'industrie exprime elle-même](#). Deuxièmement, la transparence budgétaire est la condition du débat démocratique : le Parlement et la société civile ne peuvent évaluer si le Canada progresse vers ses objectifs d'ASC sans un cadre de référence précis. Troisièmement, la discipline programmatique est la condition de la cohérence stratégique : c'est précisément l'absence d'un tel plan qui a conduit aux contradictions entre les ambitions des livres blancs canadiens successifs et les décisions d'acquisition effectives.

Ce plan devrait couvrir les domaines suivants : la recapitalisation des FAC (équipements terrestres, navals et aériens) ; les investissements dans les capacités souveraines identifiées par la SID (drones, AEW&C, sous-marins, satellites, C5ISR) ; les investissements dans l'infrastructure (bases arctiques, aérodromes avancés, chantiers navals) ; les investissements dans le personnel (recrutement, formation, fidélisation) ; et les investissements en recherche et développement pour les technologies souveraines. Il devrait être rendu public, faire l'objet d'une validation par le directeur parlementaire du budget et être soumis à un examen annuel par le Comité permanent de la défense nationale.

Financer la recherche et le développement

L'autonomie stratégique est conditionnée par la maîtrise technologique. Or, la R-D en défense canadienne est chroniquement sous-financée : le Canada y consacre environ [1,4 %](#) de son budget de défense, contre une moyenne supérieure à [3 %](#) dans l'OTAN et plus de [13 %](#) aux États-Unis. BOREALIS, la nouvelle entité de R-D en défense dotée de 68,2 millions de dollars par la SID, est un premier pas, mais d'une modestie frappante au regard des enjeux.

Un programme de R-D souverain pour l'ASC devrait cibler en priorité les systèmes autonomes aériens et sous-marins capables d'ISR et de frappes de précision ; les capteurs et les systèmes de traitement du signal pour la surveillance sous-marine et spatiale ; les communications militaires sécurisées, notamment la cryptographie postquantique, qui conditionne la résilience des systèmes C5ISR ; et les munitions de précision à longue portée — missiles de croisière et missiles hypersoniques —, dont l'absence constitue aujourd'hui la lacune la plus criante de la capacité de frappe en profondeur des FAC. Ce programme devrait être financé à hauteur d'au moins 3 % du budget total de la défense, avec des mécanismes de transfert de technologie entre le secteur civil canadien de pointe (intelligence artificielle, quantique, robotique) et l'industrie de défense.

Financer un écosystème pour l'ASC

La quatrième recommandation est peut-être la plus fondamentale à long terme. Les analyses les plus rigoureuses sur l'ASC ne proviennent pas des documents officiels du gouvernement, mais de

chercheurs indépendants et de think tanks. Ces institutions fournissent le substrat intellectuel sans lequel aucune politique de défense cohérente ne peut être construite, ni maintenue dans la durée face aux pressions politiques contraires.

Or, le financement de la recherche en sécurité et défense au Canada est insuffisant, fragmenté et trop dépendant de projets ponctuels. L'ensemble de l'effort de mobilisation des experts externes du MDN ne représente environ que 4,5 millions de dollars par année. Des institutions comparables, comme l'IRSEM, la RAND Corporation, l'IISS et le RUSI n'existent pas.

Un écosystème analytique indépendant est nécessaire pour trois fonctions distinctes. La première est l'analyse des menaces et des tendances géopolitiques : les gouvernements ne peuvent anticiper les évolutions stratégiques sans des institutions capables de les analyser à moyen et à long terme, indépendamment des contraintes électorales et bureaucratiques. La deuxième est l'analyse des besoins opérationnels : combler l'écart entre les acquisitions d'équipement et les doctrines d'emploi requiert une analyse fine des leçons des conflits en cours. Des chercheurs indépendants sont nécessaires pour permettre la discussion et l'évaluation des besoins identifiés par les forces armées.

La troisième fonction est la contribution à l'acceptabilité sociale des coûts de l'ASC. L'autonomie stratégique a un prix. Un budget de défense à 3,5 % du PIB, des investissements dans des systèmes dont l'utilité n'est pas immédiatement visible pour les citoyens, des décisions d'acquisition controversées : tout cela exige un débat public informé. Sans écosystème analytique capable d'expliquer pourquoi ces investissements sont nécessaires, ou non, quelles menaces ils visent et quels en sont les coûts et les bénéfices, le gouvernement sera constamment vulnérable aux critiques qui présenteront ces dépenses comme du gaspillage. L'expérience des démocraties européennes les plus avancées en matière de défense — Suède, Finlande, Norvège — montre que la résilience de la politique de défense face aux pressions politiques et publiques est directement liée à la qualité et à l'indépendance de l'écosystème analytique qui la soutient.

Le gouvernement canadien devrait donc instaurer un financement structurel et pluriannuel des institutions de recherche en sécurité et défense, créer un programme national de bourses doctorales et postdoctorales en études stratégiques et de sécurité, et encourager la création d'une institution de type RAND canadienne, capable de conduire des analyses intégrées couvrant les dimensions militaires, industrielles, économiques et géopolitiques de l'ASC. Cet investissement, modeste en termes absolus (de l'ordre de quelques dizaines de millions de dollars par année), aurait un multiplicateur stratégique incomparablement plus élevé que la même somme dépensée en équipement.

Risques et conséquences

La poursuite de l'autonomie stratégique n'est pas sans conséquences ni sans risques, et toute feuille de route honnête se doit de les nommer clairement plutôt que de les dissimuler derrière l'élan rhétorique du moment. Trois ordres de conséquences méritent d'être assumés lucidement par quiconque s'engage dans cette direction.

Le premier est structurel et de long terme : l'autonomie stratégique exige un soutien durable et patient à l'industrie canadienne de défense, d'une nature et d'une durée qui n'ont pas de précédent dans l'histoire récente de la politique industrielle canadienne. Construire des capacités souveraines ne se décrète pas en un budget. Cela suppose des commandes gouvernementales pluriannuelles prévisibles, des investissements en recherche et développement maintenus sur des décennies, des transferts de propriété intellectuelle négociés avec rigueur, et une volonté politique de protéger ces capacités industrielles contre les pressions commerciales à court terme et les cycles électoraux. L'expérience des alliés les plus avancés en la matière — la Suède avec Saab, la Corée du Sud avec son complexe naval, la France avec sa base industrielle et technologique de défense — montre que l'autonomie industrielle en défense est le produit d'une génération d'investissements continus, non d'un plan quinquennal. Le Canada part de loin : son industrie de défense est profondément intégrée à celle des États-Unis, ses capacités de production souveraine sont limitées à quelques niches d'excellence, et sa culture institutionnelle en matière d'acquisition favorise historiquement l'achat sur étagère plutôt que le développement national. Inverser cette tendance est possible, mais cela prendra du temps — probablement une génération — et exigera une constance politique que le Canada n'a pas encore démontrée.

Le deuxième risque est géopolitique et immédiat : la diversification des partenariats et la réduction de la dépendance envers les États-Unis exposent le Canada à une coercition américaine, dont la forme la plus probable n'est pas une menace militaire ouverte, mais un refus de coopération dans les domaines où l'interdépendance est la plus profonde. Washington dispose de leviers considérables : l'accès aux données de renseignement partagées dans le cadre des Five Eyes et du NORAD, la fourniture de pièces de rechange et de mises à niveau pour les systèmes d'armes américains déjà en service dans les Forces armées canadiennes, la participation aux programmes d'entraînement interalliés, et l'accès aux technologies de pointe soumises aux contrôles d'exportation américains. Un Canada qui acquiert des chasseurs non américains, développe des satellites souverains, construit des sous-marins avec des partenaires allemands et norvégiens et participe à des programmes européens de frappe à longue portée court le risque de voir les États-Unis restreindre progressivement leur coopération dans ces domaines sensibles — non pas par hostilité déclarée, mais par la mécanique ordinaire de la réciprocité et de la préférence nationale que tout gouvernement américain, quelle que soit son orientation politique,

applique à ses relations de défense. Ce risque est réel, mais il est gérable à condition d'être anticipé : une transition progressive, menée avec transparence envers Washington et assortie d'un maintien de l'interopérabilité sur les missions fondamentales, est infiniment moins risquée qu'une rupture soudaine. Autrement dit, la logique du *hedging* sans découplage est à privilégier : non pas tourner le dos aux États-Unis, mais construire méthodiquement les alternatives qui réduisent la vulnérabilité canadienne à un refus américain.

Le troisième risque est temporel : l'autonomie stratégique prend très longtemps à construire, et la durée de ce chantier est directement proportionnelle à l'ampleur et à la profondeur d'autonomie que le Canada choisit de rechercher. Une autonomie de commandement — disposer de systèmes C5ISR souverains fonctionnels — est atteignable en une décennie. Une autonomie de déni crédible dans l'Arctique, fondée sur une flotte sous-marine opérationnelle et un réseau de surveillance spatiale souverain, requiert plutôt quinze à vingt ans, compte tenu des délais de livraison des sous-marins, de la montée en puissance industrielle et de la formation des équipages. Une autonomie de frappe en profondeur — la capacité d'interdire ou de frapper des objectifs adverses à longue portée sans dépendre d'actifs américains — dépasse l'horizon 2040 dans le meilleur des cas. Ce décalage temporel entre l'ambition déclarée et la capacité réelle crée une fenêtre de vulnérabilité prolongée, durant laquelle le Canada sera simultanément engagé dans une transition coûteuse et toujours dépendant des capacités alliées qu'il cherche à compléter. Il crée aussi un risque politique interne : les gouvernements successifs qui hériteront de ce chantier n'en verront pas les fruits avant la fin de leur mandat, et seront tentés d'en ralentir le rythme au profit de dépenses plus visibles électoralement. La vraie question n'est donc pas de savoir si le Canada peut atteindre l'autonomie stratégique — il le peut, à condition d'en accepter le coût et la durée —, mais de savoir si ses institutions politiques sont capables de maintenir le cap sur un objectif de génération dans un environnement démocratique structurellement biaisé vers le court terme. C'est pourquoi, en dernière analyse, la feuille de route vers l'autonomie stratégique n'est pas seulement un programme d'armement : c'est un test de maturité stratégique pour un pays qui, pour la première fois depuis 1945, est contraint de se demander sérieusement ce qu'il est prêt à défendre, par ses propres moyens, et jusqu'où.

Justin Massie

Justin Massie est professeur titulaire et directeur du département de science politique à l'Université du Québec à Montréal. Il est également directeur du Réseau d'analyse stratégique et codirecteur de la plateforme d'analyse Le Rubicon.

Philippe Lagassé

Philippe Lagassé est professeur à la Norman Paterson School of International Affairs. Ses recherches portent principalement sur la politique de défense et les marchés publics, le pouvoir exécutif et le système de Westminster, notamment dans les domaines des affaires étrangères et des affaires militaires.

Référence bibliographique

Justin Massie et Philippe Lagassé, « L'autonomie stratégique du Canada au 21^{ème} siècle : une feuille de route, » *Rapports stratégiques*, vol. 2, no. 1, Réseau d'analyse stratégique, 9 septembre 2026.

